

RESUME DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 31 MARS 2025 -

THEMATIQUES TRAITEES :

- Révision des dépenses et des réalisations
- Validation des choix budgétaires
- Orientation des investissements

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

(fait par les services de l'état)

Le Conseil Municipal a validé le compte de gestion 2024.

Résumé des chiffres :

- **Recettes en 2024 :** **7 506 412, 47 €**
 - Fonctionnement : 5 268 977, 25 €
 - Investissement : 2 237 435,22 €
- **Dépenses engagées :** **7 259 360, 82 €**
 - Fonctionnement : 5 231 496, 43 €
 - Investissement : 2 027 864, 39 €
- **Excédent de clôture :** **247 051, 65 €** *- reporté sur 2025 -*
 - Fonctionnement : 37 480, 82 €
 - Investissement : 209 570, 83 €

Cet excédent a permis d'éviter un recours à l'emprunt et d'assurer une transition financière stable vers 2025.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

(fait par le service financier de la mairie)

3.

Les résultats du compte de gestion sont en concordance avec ceux du compte administratif.

- **Résultat de clôture cumulé :** **3 996 313, 83 €**
 - Fonctionnement : 2 235 698, 39 € (55.93 % du budget)
 - Investissement : 1 760 615, 44 € (44.07 % du budget)

Le Conseil a approuvé ce compte à la majorité absolue.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil a voté pour l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement (2 235 698, 39 €) en recette de fonctionnement à l'article 002.

4. REVISION ET AUTORISATION DU PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT NO. 202101 - CABINET MEDICAL -

Historique des décisions concernant la rénovation et l'extension du cabinet médical :

- Fin 2020, une première étude réalisée par le cabinet Barthel avait chiffré la rénovation et l'extension du cabinet médical à 1 139 616.00 € TTC.
- Courant 2021, la maîtrise d'œuvre a été choisi pour la rénovation et l'extension du cabinet médical.
- Le déménagement de la Trésorerie, a permis une nouvelle programmation relative à l'extension du cabinet médical pour 1 280 000 € HT soit 1 536 000, 00 € TTC.
- En janvier 2025, les lots des travaux ont été attribués pour un montant de 1 999 367,16 € HT, soit 2 399 240,59 € TTC.

La situation est la suivante :

N° AP	LIBELLE	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
		POUR MEMOIRE AP VOTEE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE N	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR N)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/N)	CREDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE N	RESTES A FINANCER DE L'EXERCICE DE N+1	RESTES A FINANCER (EXERCICES AU-DELA DE N+1)
202101	CABINET MEDICAL	1 536 000,00	1 423 314,80	2 959 314,80	192 972,23	1 981 831,63	784 510,94	

Le Conseil Municipal a révisé et approuvé l'autorisation de programme et des crédits de paiements pour le cabinet médical.

5. MODIFICATION DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

L'Eglise a nécessité de gros travaux de restauration et de mise en sécurité, accompagnés de fouilles archéologiques obligatoires. Ces travaux ont été intégrés au patrimoine et sont amortis sur 15 ans, avec des montants annuels importants.

Suite au passage à la M57, il est proposé d'allonger la durée d'amortissement de ces travaux et fouilles à 30 ans, à partir de 2025, ce qui réduira les annuités. Cela concerne également les subventions reçues pour la restauration de l'Eglise.

Les nouveaux montants des amortissements seront :

Fouilles : réduction de 22 406,96 € par an.

Restauration : réduction de 42 961,88 € par an.

Impact total sur le budget : **une diminution de 47 052,60 € par an.**

Le Conseil Municipal a approuvé cette modification à l'unanimité.

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Maire présente les bases et prévisions fiscales pour l'année 2025, notamment les taxes d'habitation et foncières. Il rappelle que la taxe d'habitation, qui était gelée de 2020 à 2023, est appliquée à nouveau à partir de 2024, mais uniquement sur les résidences secondaires, les locaux non affectés à l'habitation principale, et certains logements vacants.

Le montant total des contributions directes pour 2024 est de 2 786 776 €, comprenant :

- | | |
|---|----------------|
| • Taxes foncières | 2 782 333.00 € |
| • Taxe habitation sur les résidences secondaires
et logements vacants soumis à la THLV | 65 506.00 € |
| • Effet du coefficient correcteur | - 287 179.00 € |
| • Allocations compensatrices | 194 913.00 € |
| • IFER éoliennes | 31 203.00 € |

Sur la proposition de la Commission des finances, Le Maire propose de maintenir les taux de taxe pour 2024 suivants, après avis de la Commission des finances :

- Taxe d'habitation : 15,66 %
- Taxe foncière (bâti) : 39,27 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46,89 %

Le Conseil municipal a approuvé ces taux à l'unanimité.

7. VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2025

Lors de la commission des finances du 24/03/2025, il a été proposé la hausse de 2,00 % de certains tarifs.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1er mai 2025 et du 1er septembre 2025 pour certains services comme la location de salles municipales, les services de la médiathèque, la cantine scolaire, l'école de musique, les services communaux, et autres. Par exemple :

- Les tarifs de location des salles municipales varient en fonction des résidents et non-résidents, allant de 70 € à 2 917 € pour des locations de 1/2 journée à 3 jours.
- La cantine scolaire aura des tarifs différenciés selon les revenus des familles (de 3,30 € à 5,10 € pour les élèves réguliers).
- Les tarifs pour l'école de musique varient aussi selon le nombre d'élèves par famille et si les élèves sont Neuvillois ou non, allant de 85 € à 515 € pour les cours de musique.

Après délibération, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la fixation de ces nouveaux tarifs pour 2025.

8. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025

Le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ne peuvent pas participer au vote s'ils ou un membre de leur famille fait partie du bureau d'une association demandant une subvention. Mr Yves Mace et Nadia Thibault ne prendront pas part au vote.

Propositions de subventions pour 2025 (total de 108 785 €):

- Coopérative Scolaire Écoles élémentaire et maternelle : 2 700 € et 2 000 €
- Comité des Fêtes : 7 500 €
- Aide à Domicile pour personnes âgées : 8 500 €
- Neuville-Sports : 50 000 €
- Harmonie Neuville : 5 000 €
- Athlétisme, Pétanque, et plusieurs autres associations reçoivent des montants variés allant de 100 à 15 000 €.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'octroi des subventions comme proposé.

9. CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES 2025

Le Maire, rappelle que Neuville-aux-Bois soutient financièrement et matériellement plusieurs associations pour encourager les pratiques sportives, culturelles et de loisirs. La ville met également ses installations sportives et culturelles à disposition lors des créneaux non utilisés par les écoles.

- Les conventions de partenariat pour 2025 avec certaines associations prévoient les subventions suivantes :
- Amicale Sportive et culturelle : 15 000 €
- Neuville Sports : 50 000 €
- Harmonie Municipale : 5 000 €
- Société Municipale de Tennis : 8 400 € (y compris pour la classe "OPEN")
- ANAT : 2 400 €

Après l'avis favorable des commissions Sports, Culture et Finances, le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à signer les conventions de partenariat et à verser les subventions aux associations pour 2025.

10. BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET PRINCIPAL

Prévision pour 2025 :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 044 112,77 €	7 632 049,39 €
Investissement	3 949 044,01 €	5 336 725,45€

Avec un excédent de fonctionnement reporté de 2024 à 2 235 698,39 €.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 de fonctionnement est de – 647 761,77 €.

Le résultat d'exercice d'investissement en 2025 est estimé à –372 934 €.

Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 1 622 067,00 €
- Charges de personnel : 2 578 960,00 €
- Autres charges de gestion courante : 355 968,00 €
- Charges financières : 106 029,02 €

Recettes de fonctionnement :

- Recettes réelles : 5 396 351 €
- Report cumulé : 2 235 698 €

Principaux investissements prévus pour 2025 :

- Travaux de rénovation et extension du cabinet médical
- Fin des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Relamping du complexe sportif
- Fin des travaux de vidéoprotection
- Réalisation d'une citerne incendie
- Diagnostic énergétique des bâtiments
- Aménagement des locaux de la Mairie et de l'annexe
- Achat des véhicules et matériel pour les services techniques
- Rénovation d'une classe à l'école élémentaire
- Achat de matériel pour le restaurant scolaire
- Aménagement des garages de la place « Saint-Jacques »
- Étude des travaux rue des Mitoufflets

- Fin de la rénovation du square Kléber Malécot
- Réalisation d'un cheminement piéton rue de Saint Germain
- Travaux d'accessibilité de la salle de tennis de table
- Travaux d'accessibilité de la rue des Bleuets

11. RENOVATION PISTE D'ATHLETISME – Avenant No.2 avec l'Entreprise AXIROUTE

Le marché de rénovation de la piste d'athlétisme a été attribué à l'entreprise AXIROUTE par délibération du 18 juin 2024, suite à un appel public à la concurrence lancé le 3 mai 2024. Le montant total était de **249 614,04 € HT** (offre de base + options 2 et 3).

Les travaux ont commencé le 15 juillet 2024. Cependant, des travaux correctifs sur la demi-lune de la piste d'athlétisme ont été récemment relancés, pour restaurer les éléments endommagés et améliorer la gestion des eaux pluviales.

Subventions accordées pour cette opération :

- Conseil Départemental : 53 000 €
- ANS (Agence Nationale du Sport) : 49 991 €
- État (DSIL) : 123 000 €

Prestations de base des travaux :

- Rénovation de la piste d'athlétisme et des aires de concours en enrobé avec traçage réglementaire.
- Installation d'un système de récolte des eaux pluviales (caniveaux, avaloirs, raccordements).
- Aménagement des aires de poids et des couloirs de sauts.
- Fourniture et pose d'une clôture.

Options supplémentaires :

- Option 1 : Saut à la perche
- Option 2 : Fosse longueur (3 773,00€ HT)
- Option 3 : Génie Civil pour chronométrage (1 323,00€ HT)

L'estimation des travaux est de **316 800 € HT**.

La Commission d'Examen des Offres avait émis son accord favorable sur l'attribution du marché à AXIROUTE avec rétention de l'offre de base plus les options 2 et 3 (montant total de 249 614, 04€ HT). Les travaux ont débuté le 15 juillet 2024.

Monsieur le Maire propose un avenant n°2 pour prolonger le délai des travaux jusqu'au 15 juillet 2025 (hors intempéries). Les clauses financières du marché restent inchangées. Cela comprend :

- Travaux correctifs sur la demi-lune
- Remplacement des caniveaux et dalots défectueux et bordures usées
- Remise en état des abords de la piste à la fin des travaux

Le Conseil approuve la signature par Mr le maire de l'avenant n°2 avec AXIROUTE pour prolonger les délais de réalisation des travaux jusqu'au 15 juillet 2025.

12. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PARCELLE ZD N°344 AVEC MADRE MAURINE

Prenant en compte l'avis de la commission des finances du 24 mars dernier, le code rural et de la pêche maritime, et le code du commerce,

Considérant que la commune loue à titre précaire la parcelle cadastrée ZD n°344, située rue de Montigny, d'une superficie de 12 941 m², à une agricultrice, en attendant un changement de destination de ce terrain. Son exploitation sera régularisée par une convention d'occupation précaire avec Mme Maurine MADRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné son accord à Mr le Maire pour signer une convention de 3 ans à compter de 2024.

13. DENOMINATION DU PARC DE VERDUN :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal qui doit prendre en compte le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la dénomination doit être conforme à l'intérêt des lieux et des bâtiments publics, Mr le Maire, propose de dénommer le **Parc de Verdun « Square Kléber MALECOT »** en hommage à cet homme d'engagement qui a œuvré tout au long de ses mandats d'élu pour la Commune de Neuville-aux-Bois :

- Natif de Neuville-aux-Bois en 1915
- Conseiller municipal de 1945
- Maire de la Commune de 1947 à 1985
- Conseiller Général du Canton en 1958 puis Président du Conseil Général en 1979
- Sénateur du Loiret de 1974 à 2001

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la dénomination du Parc de Verdun de Neuville-aux-Bois « Square Kléber MALECOT ».



PROCES VERBAL DE REUNION

Ville de Neuville-aux-Bois

Le trente-et-un mars deux mil vingt-cinq à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents :

Nombre de pouvoirs :

Nombre d'absents :

Nombre de votants :

Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yve MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Maryse AGUENIER, Cédric LASCOMBE, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Laurent BARTHON, Julia VAPPEREAU, Jean-Louis RICHARD, Tony EYMOZ, Patrick BOUERY.

Pouvoirs :

Raoul MARTINS ayant donné pouvoir à Eric AUBAILLY

Daniel DAUVILLIER ayant donné pouvoir à Karine BAUDU

Estelle BOEDÉC ayant donné pouvoir à Marie-Noëlle MARTIN

Didier LE METTE ayant donné pouvoir à Jean-Louis RICHARD

..... a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation du compte de gestion de l'exercice 2024, dressé par Mme la Comptable des Finances Publiques, vu et vérifié par la Direction Régionale des Finances, vu en commission des finances le 24 mars 2025. Ci-dessous extrait des résultats budgétaires de l'exercice 2024 :

Résultats budgétaires de l'exercice			
0000 - NEUVILLE-AUX-BOIS	Exercice 2024		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 762 557,17	7 417 786,77	14 180 343,94
Titres de recette émis (b)	2 237 435,22	5 311 155,05	7 548 590,27
Réductions de titres (c)		42 177,80	42 177,80
Recettes nettes (d = b - c)	2 237 435,22	5 268 977,25	7 506 412,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 328 925,94	5 673 791,24	10 002 717,18
Mandats émis (f)	2 084 770,63	5 359 477,83	7 444 248,46
Annulations de mandats (g)	56 906,24	127 981,40	184 887,64
Dépenses nettes (h = f - g)	2 027 864,39	5 231 496,43	7 259 360,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	209 570,83	37 480,82	247 051,65
(h - d) Déficit			

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat
5 231 496,43 €	5 268 977,25 €	37 480,82 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat
2 027 864,39 €	2 237 435,22 €	209 570,83 €

Après avis de la Commission des finances du 24/03/2025, les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Mme la Comptable des Finances Publiques.

2 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024

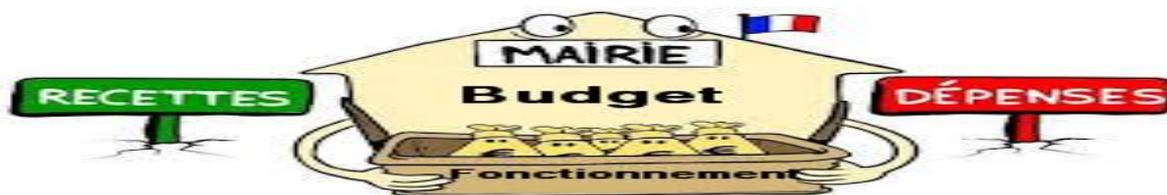
Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Jean-Louis RICHARD, doyen d'âge, pour la présentation du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Monsieur Jean-Louis RICHARD cède la parole, à son tour, à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation détaillée :

Monsieur Eric AUBAILLY expose :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	Résultat 2023	Affectation 1068	Résultat 2024	Résultat de clôture cumulé
Fonctionnement				
Recettes	2 198 217,57		5 268 977,25	7 467 194,82
Dépenses	0,00		5 231 496,43	5 231 496,43
RESULTAT	2 198 217,57	0,00	37 480,82	2 235 698,39
Investissement				
Recettes	1 551 044,61		2 237 435,22	3 788 479,83
Dépenses	0,00		2 027 864,39	2 027 864,39
RESULTAT	1 551 044,61	0,00	209 570,83	1 760 615,44
Résultat global de clôture	3 749 262,18	0,00	247 051,65	3 996 313,83

Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement de 2 235 698,39 € et un excédent d'investissement de 1 760 615,44 €.



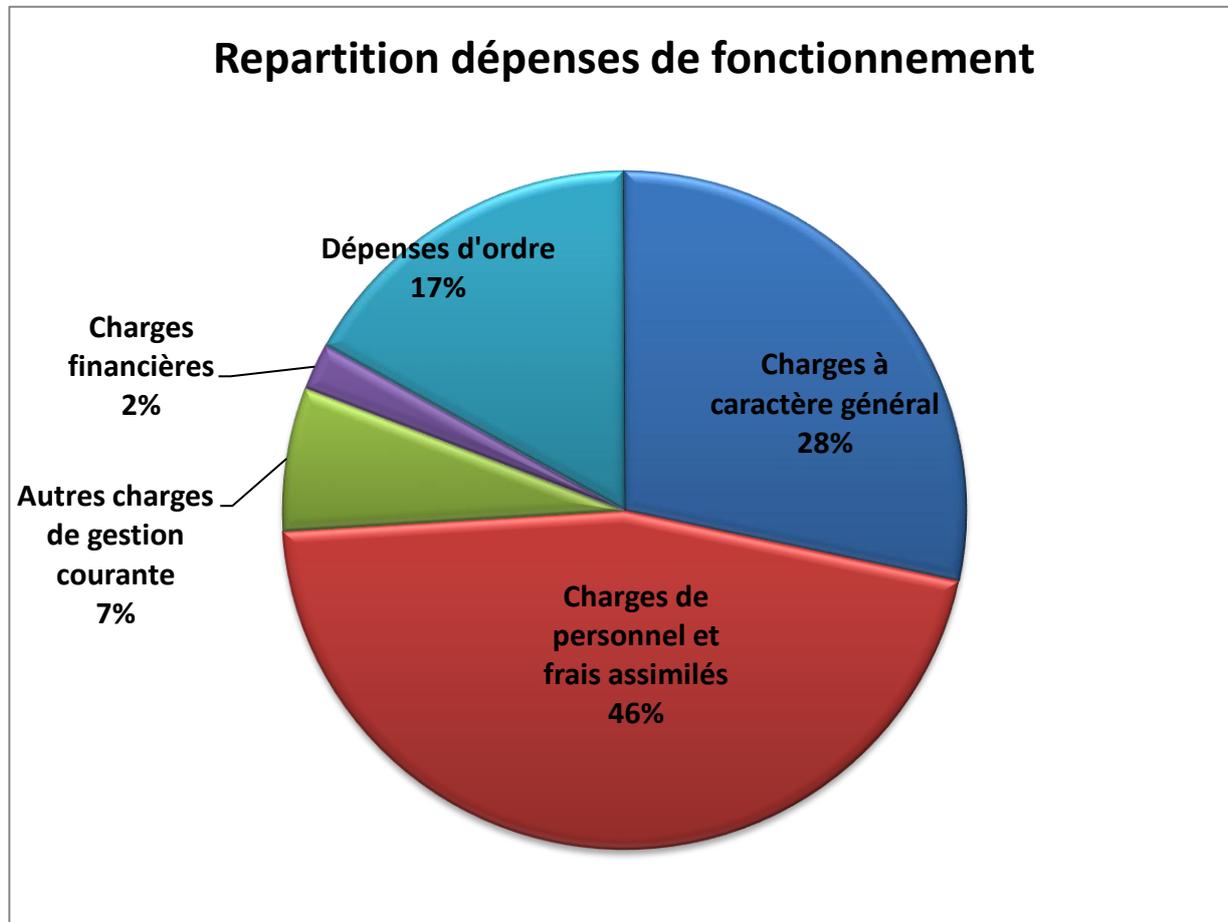
Evolution du résultat de fonctionnement

ANNEE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT N-1	REPORT N+1
2014	4 432 767,39	4 720 105,49	287 338,10	882 816,26	1 170 154,36
2015	4 993 926,10	4 504 882,11	-489 043,99	1 170 154,36	681 110,37
2016	5 289 957,39	5 569 077,87	279 120,48	681 110,37	960 230,85
2017	4 586 685,13	4 572 123,56	-14 561,57	960 230,85	945 669,28
2018	5 439 788,28	5 088 125,61	-351 662,67	1 404 735,87	1 053 073,20
2019	5 657 786,18	5 698 207,95	40 421,77	1 053 073,20	1 093 494,97
2020	4 434 485,11	4 652 317,14	217 832,03	1 093 494,97	1 311 327,00
2021	4 206 084,15	4 613 209,52	407 125,37	1 311 327,00	1 718 452,37
2022	4 650 430,41	4 774 967,09	124 536,68	1 718 452,37	1 842 989,05
2023	4 894 341,08	5 249 569,60	355 228,52	1 842 989,05	2 198 217,57
2024	5 231 496,43	5 268 977,25	37 480,82	2 198 217,57	2 235 698,39

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT M57	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	ECART CA 2024 / CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 650 430,41	4 894 341,08	5 673 791,24	5 231 496,43	337 155,35
DEPENSES REELLES	3 754 889,99	4 055 950,15	4 719 702,49	4 349 881,42	293 931,27
011 Charges à caractère général	1 224 932,00	1 227 378,19	1 786 231,00	1 482 598,87	255 220,68
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 045 478,84	2 241 060,73	2 444 200,00	2 390 203,50	149 142,77
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	352 441,90	357 211,31	362 970,00	357 319,81	108,50
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus					0,00
66 Charges financières	124 164,90	121 565,09	116 301,49	116 301,49	-5 263,60
67 Charges spécifiques	767,35	103 910,83	5 000,00	3 457,75	-100 453,08
68 Dotations aux provisions, dépréciations			0,00		0,00
014 Atténuation de produits	7 105,00	4 824,00	5 000,00		-4 824,00
DEPENSES D'ORDRE	895 540,42	838 390,93	954 088,75	881 615,01	43 224,08
023 Virement à la section d'investissement					0,00
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	895 540,42	838 390,93	954 088,75	881 615,01	43 224,08
POUR INFO					0,00
REPORT					0,00
D 002					0,00
002 Résultat reporté ou anticipé					0,00
Total général	4 650 430,41	4 894 341,08	5 673 791,24	5 231 496,43	337 155,35

FONCTIONNEMENT Répartition des dépenses



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT M57	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	ECART CA 2024 / CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 224 932,00	1 227 378,19	1 786 231,00	1 482 598,87	255 220,68
DEPENSES REELLES	1 224 932,00	1 227 378,19	1 786 231,00	1 482 598,87	255 220,68
011 Charges à caractère général	1 224 932,00	1 227 378,19	1 786 231,00	1 482 598,87	255 220,68
60611 Eau et assainissement	19 128,59	16 735,01	17 300,00	54 800,51	38 065,50
60612 Energie - Electricité	303 619,09	253 294,70	242 500,00	199 875,70	-53 419,00
60621 Combustibles	1 889,40	2 803,18	48 000,00	35 417,90	32 614,72
60622 Carburants	16 439,98	13 360,93	13 600,00	14 816,96	1 456,03
60623 Alimentation	162 787,07	186 718,88	198 000,00	177 106,36	-9 612,52
60628 Autres fournitures non stockées	61 662,69	73 972,58	80 000,00	57 601,94	-16 370,64
60631 Fournitures d'entretien	27 482,09	20 475,26	21 000,00	19 595,16	-880,10
60632 Fournitures de petit équipement	13 661,18	28 821,67	30 000,00	19 601,96	-9 219,71
60633 Fournitures de voirie	10 084,19	9 737,15	15 000,00	17 014,53	7 277,38
60636 Habillement et Vêtements de travail	2 207,77	10 613,13	11 000,00	4 170,49	-6 442,64
6064 Fournitures administratives	17 170,48	18 332,04	17 000,00	14 543,70	-3 788,34
6065 Livres, disques, cassettes...(bibliothèques)	6 259,30	7 068,36	9 000,00	7 557,08	488,72
60668 Autres produits pharmaceutiques			200,00	101,42	101,42
6067 Fournitures scolaires	18 397,53	16 215,94	19 300,00	17 534,62	1 318,68
6068 Autres matières et fournitures			450,00	441,00	441,00
611 Contrats de prestations de services	26 760,13	31 211,18	30 450,00	28 174,78	-3 036,40
61228 Crédit bail autres	15 044,40				0,00
6132 Locations immobilières		4 620,00	5 040,00	5 040,00	420,00
61351 Locations Matériel roulant			25 900,00	25 074,00	25 074,00
61358 Locations Autres	12 205,89	31 860,89	15 600,00	14 472,92	-17 387,97
61521 Terrains	50 560,29	96 932,58	125 000,00	68 023,52	-28 909,06
615221 Entretien et réparations Bâtiments publics	90 349,22	18 593,71	100 000,00	65 964,89	47 371,18
615228 Entretien et réparations Autres bâtiments	838,30	7 376,28	4 500,00	811,10	-6 565,18
615231 Entretien et réparations Voiries		2 040,00	5 000,00	5 145,84	3 105,84
6156 Maintenance	64 416,09	74 422,40	153 000,00	72 537,64	-1 884,76
6161 Primes d'assurances Multirisques	32 950,72	36 189,85	35 700,00	35 624,53	-565,32
6162 Primes d'assurances Assurance obligatoire dommage-construction			84 000,00		0,00
6168 Primes d'assurances Autres	507,79	551,20	560,00	578,60	27,40
6182 Documentation générale et technique	2 711,79	2 442,98	2 400,00	2 250,31	-192,67
6184 Versements à des organismes de formation	9 999,20	14 540,00	37 500,00	35 611,89	21 071,89
6185 Frais de colloques et séminaires		665,00	700,00		-665,00
6188 Autres frais divers	3 199,69	819,59	1 000,00	326,40	-493,19
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	574,98	550,00	440,00	440,00	-110,00
62268 Autres honoraires, conseils...	8 834,40	3 780,00	3 000,00	7 341,60	3 561,60
6227 Frais d'actes et de contentieux	595,21	854,99	1 000,00		-854,99
6228 Divers	40 890,09	51 875,80	62 700,00	62 625,96	10 750,16
6231 Annonces et insertions	3 787,56	5 172,00	6 500,00	7 150,18	1 978,18
6232 Fêtes et cérémonies	52 707,30	52 220,30	211 200,00	266 203,31	213 983,01
6236 Catalogues et imprimés et publications	8 915,03	4 310,60	8 300,00	6 211,94	1 901,34
6247 Transports collectifs du personnel	4 373,00	2 334,00	4 160,00	4 849,00	2 515,00
6251 Voyage, déplacements et missions	82,20	761,75	800,00	2 777,17	2 015,42
6261 Frais d'affranchissement	11 450,88	9 282,69	9 500,00	7 685,37	-1 597,32
6262 Frais de télécommunications	19 222,13	19 817,38	21 000,00	22 797,82	2 980,44
627 Services bancaires et assimilés	1 174,05	171,03	200,00	156,63	-14,40
6281 Concours divers (cotisations...)	12 087,04	18 199,93	18 600,00	13 154,32	-5 045,61
6282 Frais de gardiennage	479,86	496,09	504,00	503,42	7,33
6283 Frais de nettoyage des locaux	13 658,46	15 798,26	20 000,00	16 060,24	261,98
62876 Remboursement de frais au GFP de rattachement		2 227,00	2 227,00		-2 227,00
6288 Autres	8 057,50	3 994,20	8 600,00	4 666,33	672,13
63512 Taxes foncières	19 983,00	20 066,00	20 100,00	24 514,00	4 448,00
615232 Entretien et réparations Réseaux	16 024,61	13 503,01	15 100,00	15 689,96	2 186,95
61551 Entretien et réparations Matériel roulant	26 003,50	17 298,07	17 600,00	14 356,79	-2 941,28
61558 Entretien et réparations Autres biens mobiliers	5 698,33	4 250,60	6 000,00	5 599,08	1 348,48
Total général	1 224 932,00	1 227 378,19	1 786 231,00	1 482 598,87	255 220,68

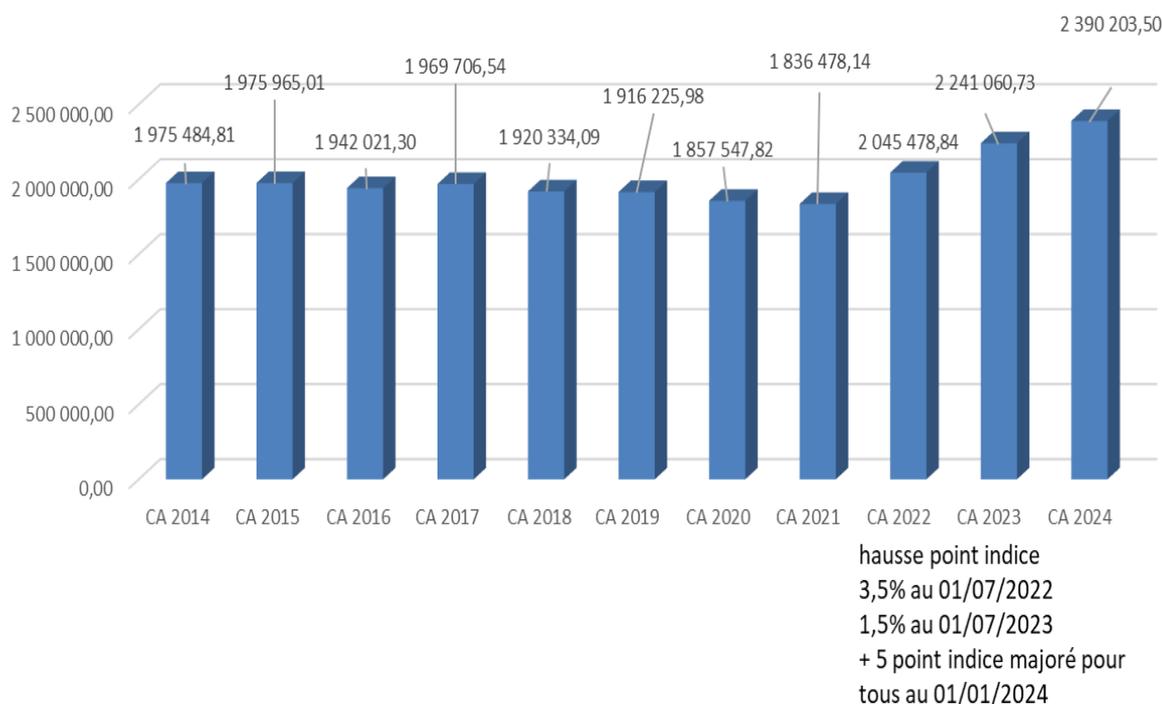
FONCTIONNEMENT

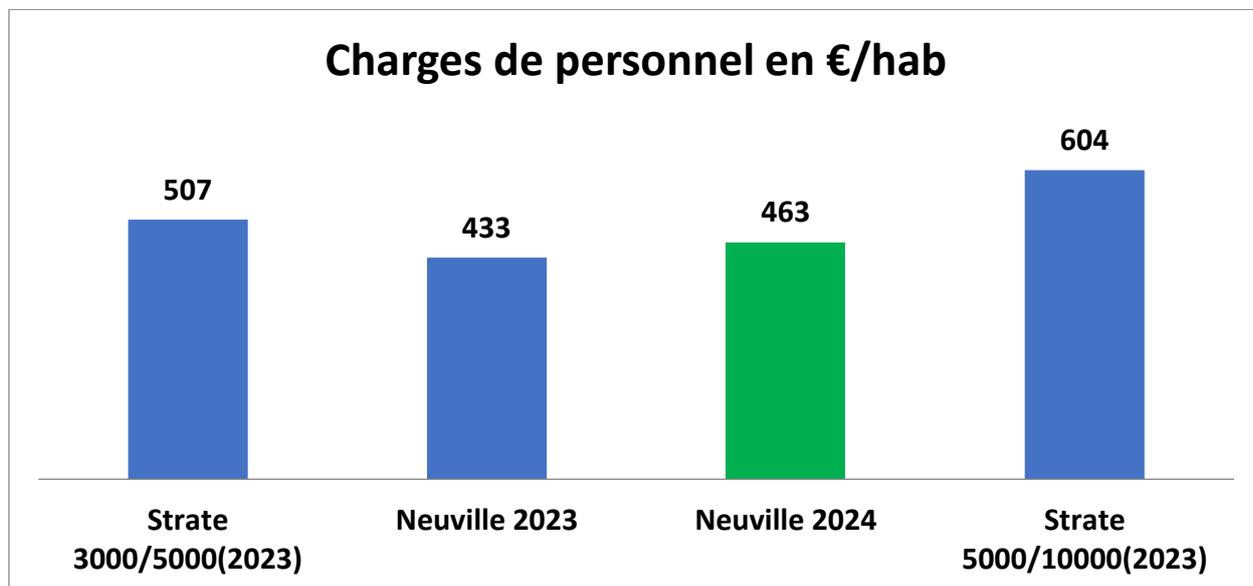
Charges de personnel

En 2024, l'évolution provient principalement :

- ✓ Pas d'agents recenseurs
- ✓ De l'incidence en année pleine des recrutements 2023
- ✓ Des recrutements au cours de l'année 2024
- ✓ De l'incidence en année pleine de la hausse du SMIC au 01/05/2023
- ✓ De l'incidence en année pleine de la hausse du point d'indice de 1.5% en juillet 2023
- ✓ De l'incidence en année pleine de la hausse d'indices majorés (jusqu'à 9 points) au 01/07/2023
- ✓ De la hausse de 5 points d'indice au 01/01/2024 pour tous
- ✓ De l'augmentation de l'assurance du personnel
- ✓ Des avancements d'échelons et de grades

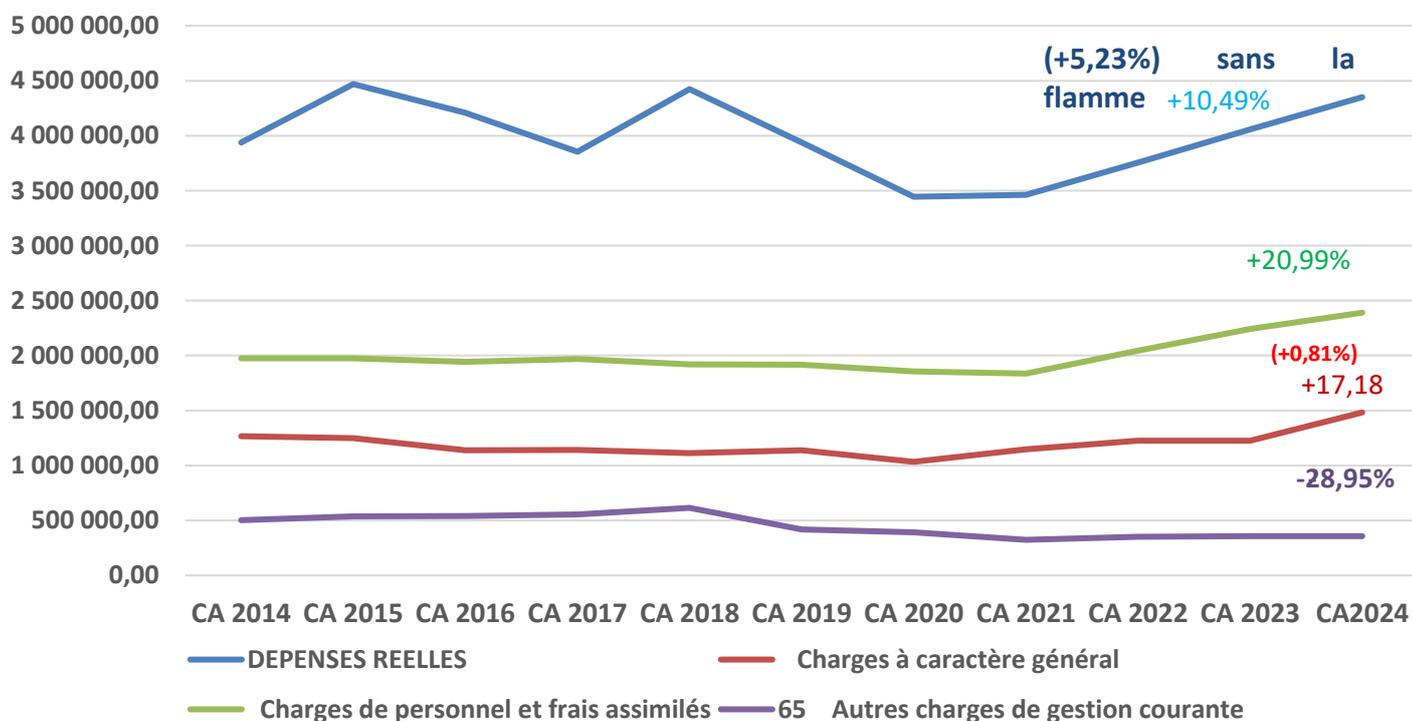
Chapitre 012 Charges de personnel



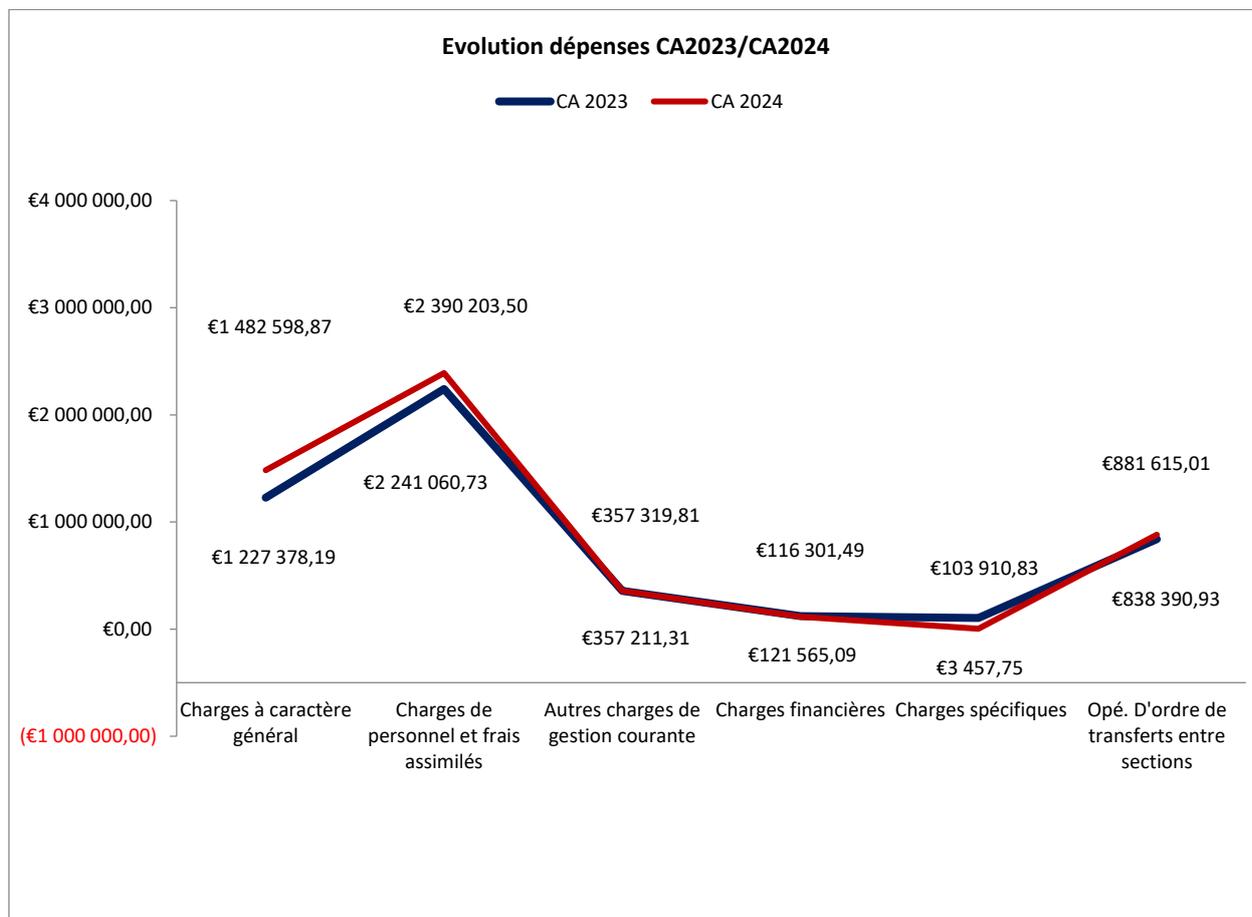


FONCTIONNEMENT Dépenses

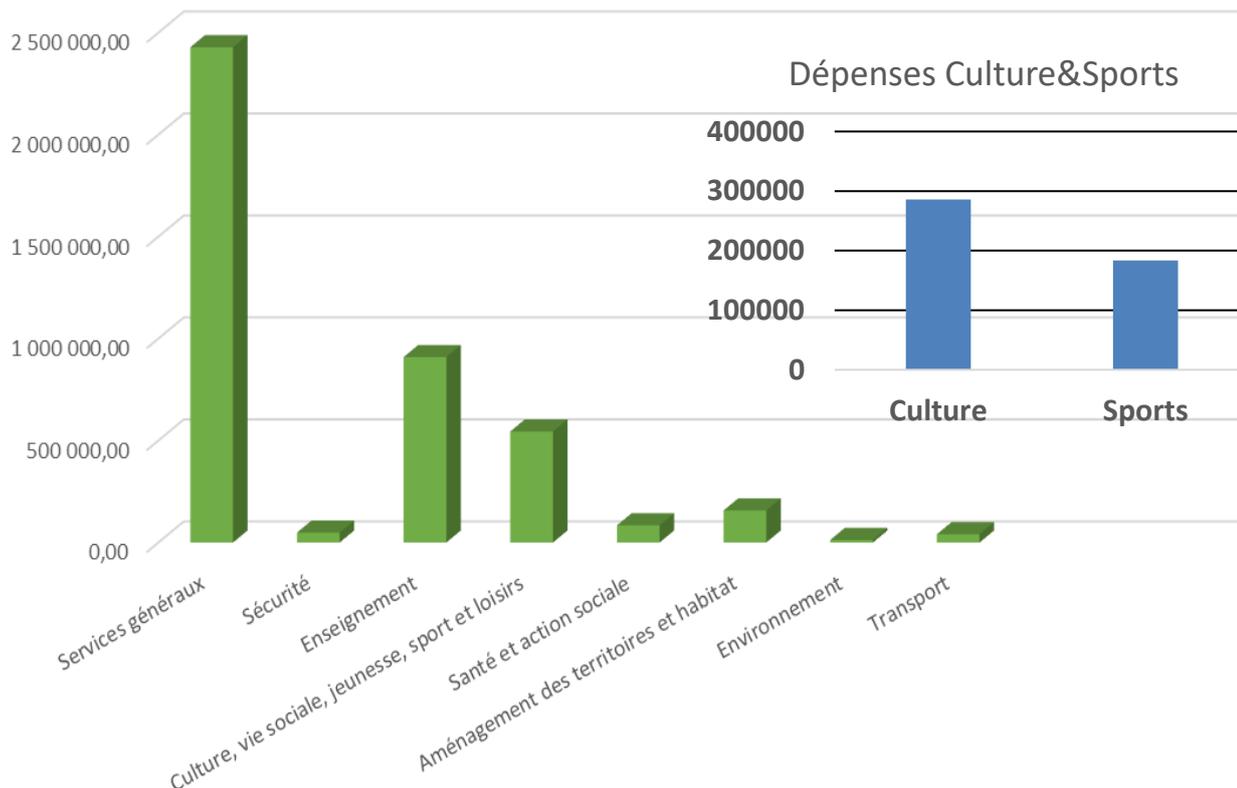
Evolution des dépenses



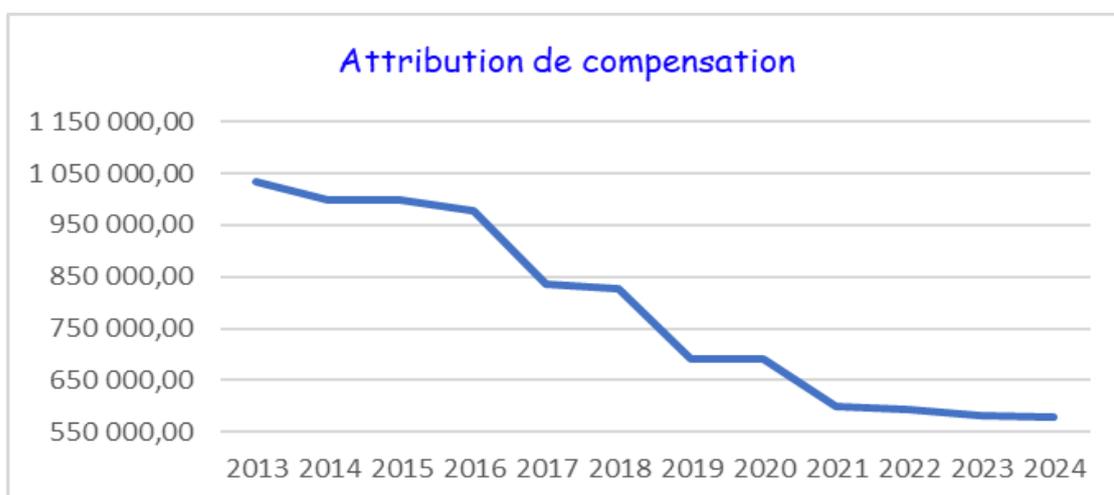
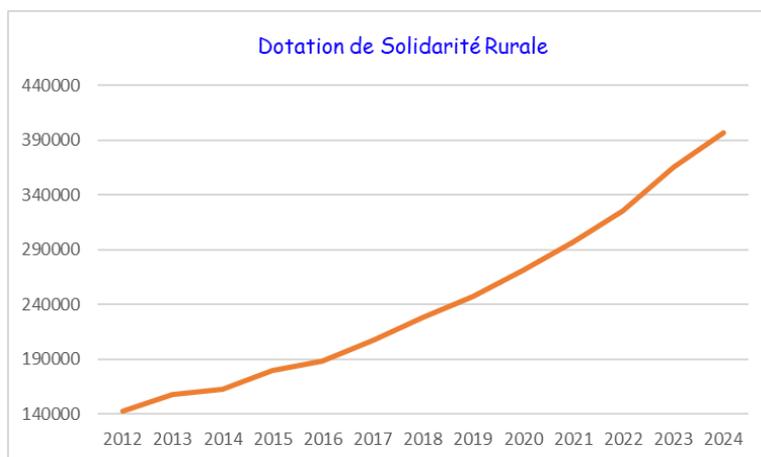
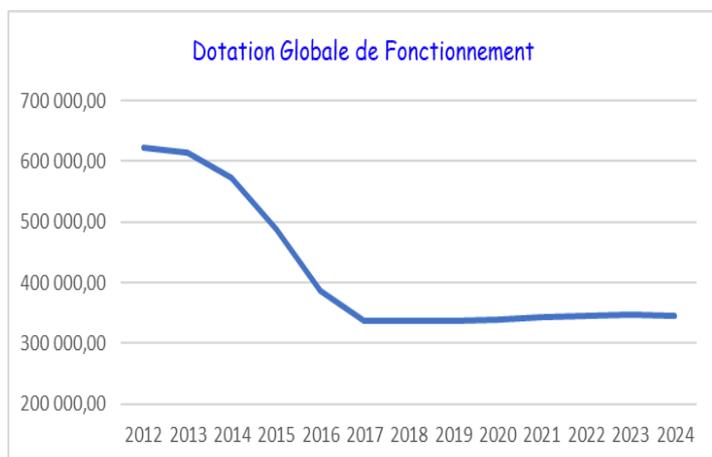
Les dépenses de fonctionnement par fonctions



Dépenses de fonctionnement par fonctions 2024

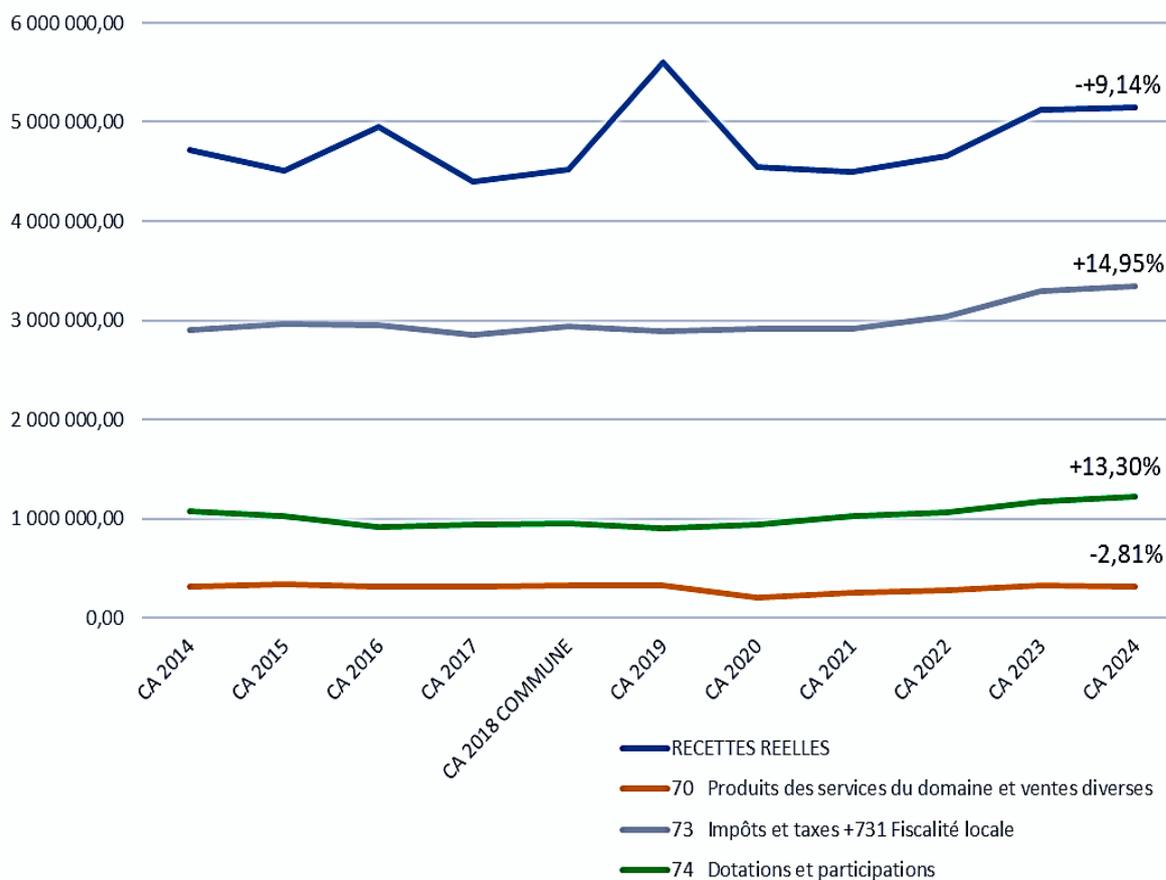


RECETTES DE FONCTIONNEMENT M57	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	ECART CA 2024 / CA 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 774 967,09	5 249 569,60	5 219 569,20	5 268 977,25	19 407,65
RECETTES REELLES	4 655 896,44	5 121 934,63	5 102 120,21	5 151 528,26	29 593,63
013 Atténuation de charges	58 666,37	54 752,41	50 000,00	52 554,25	-2 198,16
70 Produits des services du domaine et ventes diverse	277 067,61	326 982,93	350 200,00	310 013,12	-16 969,81
73 Impôts et taxes	613 307,00	616 694,02	587 298,00	586 937,15	-29 756,87
731 Fiscalité locale	2 419 086,60	2 675 577,42	2 699 303,00	2 752 534,40	76 956,98
74 Dotations et participations	1 056 725,47	1 174 015,83	1 225 411,00	1 219 729,54	45 713,71
75 Autres produits de gestion courante	88 481,57	102 602,32	157 900,00	185 862,21	83 259,89
76 Produits financiers	141 226,00	32 213,42	30 008,21	30 008,21	-2 205,21
77 Produits spécifiques	979,82	109 735,36		8 845,92	-100 889,44
78 Reprises sur amortissements, dépréciations, provis	356,00	29 360,92	2 000,00	5 043,46	-24 317,46
RECETTES D'ORDRE	119 070,65	127 634,97	117 448,99	117 448,99	-10 185,98
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	119 070,65	127 634,97	117 448,99	117 448,99	-10 185,98
POUR INFO	1 718 452,37	1 842 989,05	2 198 217,57	2 198 217,57	355 228,52
REPORT	1 718 452,37	1 842 989,05	2 198 217,57	2 198 217,57	355 228,52
R 002	1 718 452,37	1 842 989,05	2 198 217,57	2 198 217,57	355 228,52
002 Résultat reporté ou anticipé	1 718 452,37	1 842 989,05	2 198 217,57	2 198 217,57	355 228,52
Total général	6 493 419,46	7 092 558,65	7 417 786,77	7 467 194,82	374 636,17



Evolution des recettes réelles

% ECART 2024
/ 2014





Evolution du résultat d'investissement

ANNEE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT N-1	REPORT N+1	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
2014	957 791,86	1 850 802,69	893 010,83	-406 817,92	486 192,91	892 108,67	377 342,21
2015	3 647 704,85	3 355 545,58	-292 159,27	486 192,91	194 033,64	608 238,72	245 264,21
2016	4 372 350,45	4 267 898,56	-104 451,89	194 033,64	89 581,75	491 299,30	237 737,95
2017	1 384 291,09	1 358 979,06	-25 312,03	89 581,75	64 269,72	276 210,67	120 990,95
2018	970 612,20	1 194 276,68	223 664,48	229 906,10	453 570,58	103 553,44	184 396,75
2019	1 599 026,33	2 518 443,12	919 416,79	454 300,74	1 373 717,53	296 741,01	197 538,75
2020	794 537,89	1 310 931,72	516 393,83	1 373 717,53	1 890 111,36	463 716,36	203 118,08
2021	1 390 228,07	1 257 132,64	-133 095,43	1 890 111,36	1 757 015,93	288 993,87	509 882,55
2022	972 051,63	1 392 733,91	420 682,28	1 757 015,93	2 177 698,21	198 254,56	1 587 117,55
2023	3 220 798,93	2 594 145,33	-626 653,60	2 177 698,21	1 551 044,61	482 915,55	1 989 118,14
2024	2 027 864,39	2 237 435,22	209 570,83	1 551 044,61	1 760 615,44	615 240,73	1 502 125,51

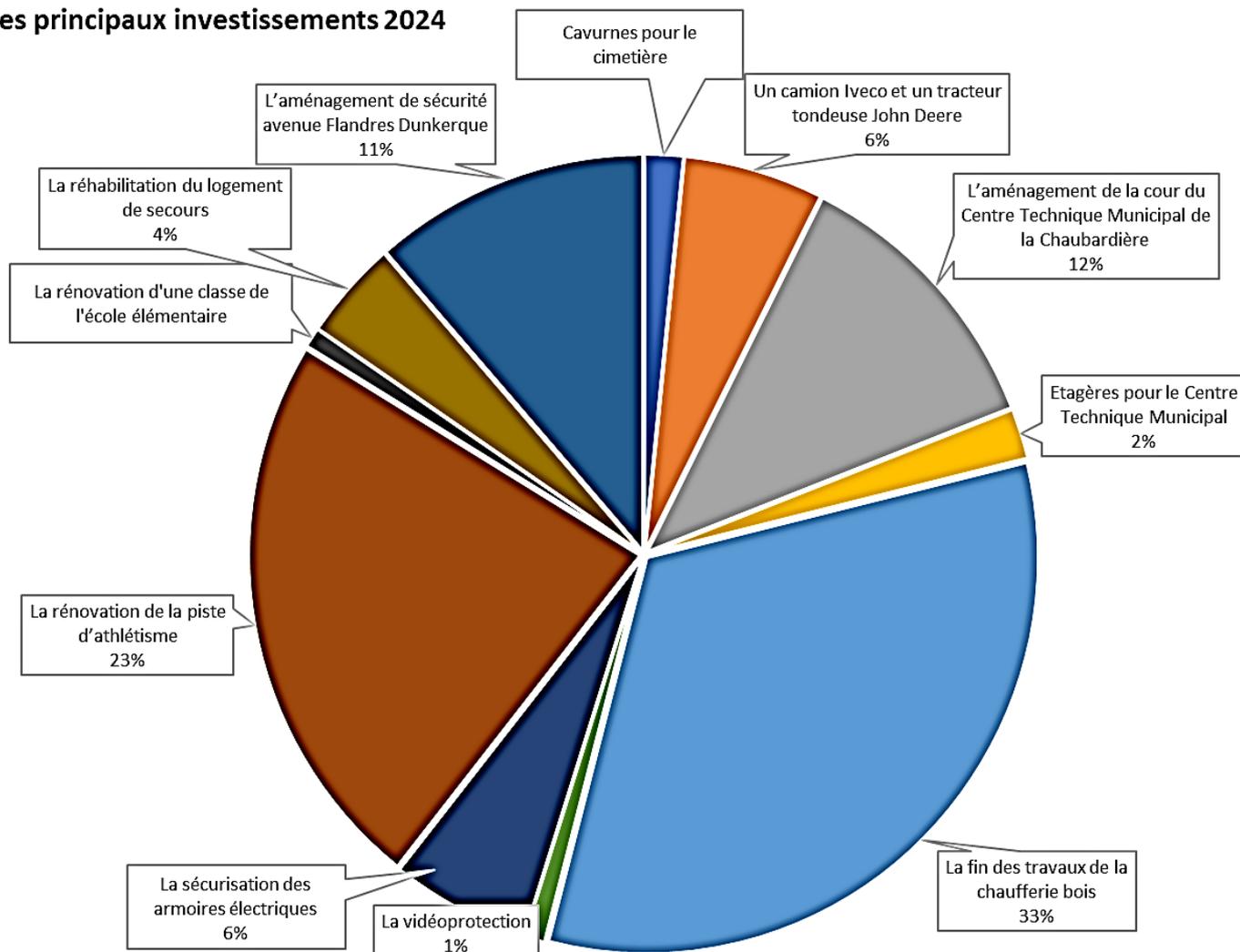
Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT M57	CA 2023	RAR 2023-	PROJETS 2024-	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 220 798,93	482 915,55	3 846 010,39	4 328 925,94	2 027 864,39	615 240,73
DEPENSES REELLES	3 093 163,96	482 915,55	3 728 561,40	4 211 476,95	1 910 415,40	615 240,73
10 Dotations, fonds divers et réserves			13 000,00	13 000,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	307 003,58		344 502,29	344 502,29	344 502,29	
20 Immobilisation incorporelles	17 439,85		171 260,00	171 260,00	25 440,88	5 532,00
21 Immobilisations corporelles	911 124,37	462 778,77	1 310 294,41	1 773 073,18	904 155,64	151 653,13
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 857 596,16	20 136,78	1 889 504,70	1 909 641,48	636 316,59	458 055,60
27 Autres immobilisations financières				0,00		
* SUPPRIME M57 - 020 Dépenses imprévues				0,00		
DEPENSES D'ORDRE	127 634,97		117 448,99	117 448,99	117 448,99	
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	127 634,97		117 448,99	117 448,99	117 448,99	
041 Opérations patrimoniales				0,00		
POUR INFO				0,00		
REPORT				0,00		
D 001 Solde d'exécution négatif reporté				0,00		
001 Résultat reporté ou anticipé				0,00		
Total général	3 220 798,93	482 915,55	3 846 010,39	4 328 925,94	2 027 864,39	615 240,73

Les principaux investissements en 2024 :

- ✓ Cavurnes pour le cimetière
- ✓ Un camion Iveco et un tracteur tondeuse John Deere
- ✓ L'aménagement de la cour du Centre Technique Municipal de la Chaubardière
- ✓ La fin des travaux de la chaufferie bois
- ✓ La vidéoprotection
- ✓ La sécurisation des armoires électriques
- ✓ Le début des travaux de l'éclairage public
- ✓ La rénovation d'une classe à l'école élémentaire
- ✓ La rénovation de la piste d'athlétisme
- ✓ La réhabilitation du logement de secours
- ✓ L'aménagement de sécurité avenue Flandres Dunkerque
- ✓ La remise en état du logement rue Félix Desnoyers

Les principaux investissements 2024



Le budget vert

L'[article 191 de la loi de finances pour 2024](#) introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement** et, ainsi, de **faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national**.

Le budget vert constitue une **nouvelle classification des dépenses selon leur impact sur l'environnement** :

- ✓ Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- ✓ Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

- ✓ Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- ✓ Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- ✓ Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- ✓ Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- ✓ À compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° : tous les comptes d'investissement ne sont pas concernés.
- ✓ À compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6° pour tous les comptes.

BUDGET VERT COMPTE ADMINISTRATIF 2024
AXE 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Compte		(Plusieurs éléments)		
Montants TTC	Étiquettes de col			
LIBELLE	Favorable	Neutre	Défavorable	Total général
Autres agencements et aménagements	5 718,96	282 223,43		287 942,39
Autres matériels de transport			70 875,76	70 875,76
Constructions (en cours)	555 433,39	4 872,00		560 305,39
Constructions autres bâtiments publics		9 961,20		9 961,20
Frais d'études		5 820,00		5 820,00
Install générales .. des constructions - Bâtiments privés	39 990,97	74 988,76		114 979,73
Install générales .. des constructions - Bâtiments publics		9 889,20		9 889,20
Installations de voirie		12 049,88		12 049,88
Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	70 299,19			70 299,19
Réseaux de voirie		282 308,16		282 308,16
Terrains nus		2 252,07		2 252,07
Total général	671 442,51	684 364,70	70 875,76	1 426 682,97

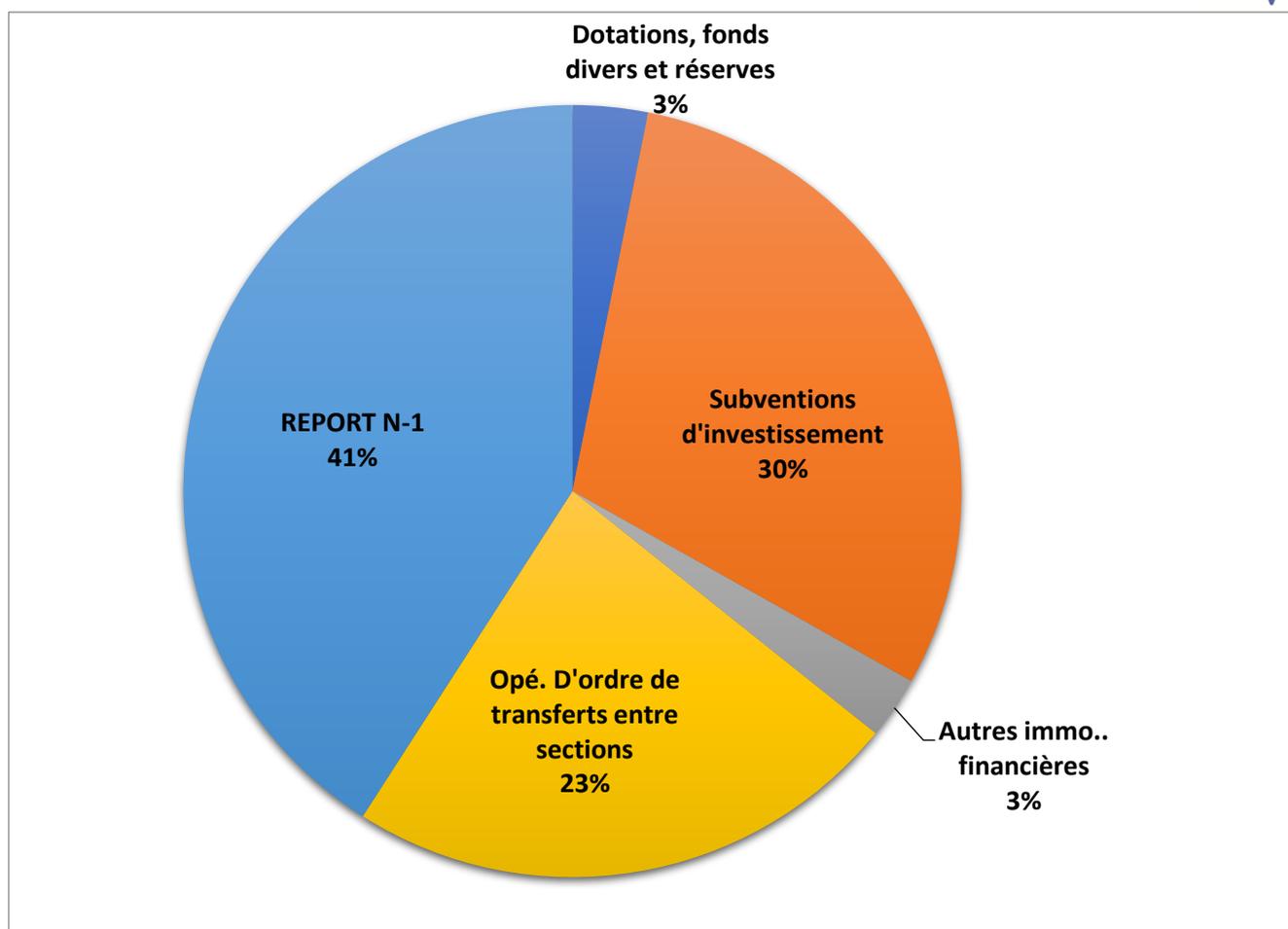
BUDGET VERT COMPTE ADMINISTRATIF 2024
AXE 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Compte		(Plusieurs éléments) T		
Montants TTC	Étiquettes de colonn			
LIBELLE	Favorable	Neutre	Défavorable	Total général
ABRIS BUS POUR FLANDRES DUNKERQUE		9 961,20		9 961,20
CAMION IVECO 35C16A8			45 655,76	45 655,76
ACQUISITION TERRAIN LES TROIS FONTAINES YV 28 ET YV 29		1 948,63		1 948,63
AMENAGEMENT CREATION PARC VERDUN : MAT 6M PORTE DRAPEAU	889,20			889,20
AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC VERDUN TABLES	1 589,76			1 589,76
AVENANT DECAPAGE ANCIEN RAGREAGE - LOGEMENT 27 RUE F. DESNOYERS	616,00			616,00
BANC CIRCULAIRE - PARC DE LA GILIERE	3 240,00			3 240,00
BORNES LUMINEUSES ALLEE ANNEXE MAIRIE		1 967,29		1 967,29
CESSION GRATUITE PAR GOURPE COUTANT FINANCES A LA COMMUNE TERRAIN P1445 RESIDENCE SENIORS		175,72		175,72
CESSION GRATUITE PAR SCCV A LA COMMUNE TERRAIN P1735 RESIDENCE SENIORS		127,72		127,72
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : CONTROLE TECHNIQUE	1 218,84			1 218,84
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : LOT 1 VRD	81 646,15			81 646,15
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : LOT 1 VRD SOUS-TRAITANCE	700,00			700,00
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : LOT 2 GROS OEUVRE	20 170,06			20 170,06
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : LOT 3 COUVERTURE	60 110,66			60 110,66
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : LOT 4 GROS OEUVRE	7 042,02			7 042,02
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : LOT 5 CHAUFFAGE -ELECTRICITE	196 936,90			196 936,90
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : MISSION COORDINATION SPS	357,60			357,60
CURAGE ANCIENNE TRESORERIE	35 202,62			35 202,62
DIAGNOSTIC TECHNIQUE FISSURES BATIMENT PICHARDIERE		2 496,00		2 496,00
DIAGNOSTIC TECHNIQUE FISSURES ECOLE CARL NORAC		3 324,00		3 324,00
ETUDE GEOTHERMIE ET AUDIT ENERGETIQUE MAISON MEDICALE	4 392,00			4 392,00
FACTURE 2024.046 DU 29/07/2024 SITUATION N°7	22 624,07			22 624,07
LOGEMENT 27 RUE F. DESNOYERS - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES APPAREILLAGE ELECTRIQUE	552,00			552,00
LOGEMENT DE SECOURS : MODIFICATION RESEAU DE CHAUFFAGE ET MISE EN PLACE D'UN VASE D'EXPANSION		1 717,96		1 717,96
LOGEMENT DE SECOURS : POSE D'UN CHAUFFE-EAU - REGUL COMPTE		941,80		941,80
LOGEMENT DE SECOURS : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES		460,00		460,00
LOGEMENT DE SECOURS RENOVATION D'UN MUR PERIPHERIQUE EN PLAQUE DE PLATRE		1 150,00		1 150,00
MEZZANINE SERVICES TECHNIQUES		25 236,00		25 236,00
MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS AVENUE FLANDRES DUNKERQUE		136 116,84		136 116,84
MISE EN CONFORMITÉ ET RÉNOVATION DES ARMOIRES DE COMMANDES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉGESTION EN CEN	70 299,19			70 299,19
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME		6 441,00		6 441,00
MISSIONS GOETHERMIQUES MAISON MEDICALE	5 640,00			5 640,00
MO AMENAGEMENTS DE SECURITE ET DE MISE EN ACCESSIBILITE AVENUE FLANDRES DUNKERQUE		745,20		745,20
MO AMENAGEMENTS DE SECURITE ET DE MISE EN ACCESSIBILITE AVENUE FLANDRES DUNKERQUE		2 649,60		2 649,60
MO CHAUFFERIE BOIS AVENANT N°1	11 724,78			11 724,78
MO DE LA RENOVATION ET DE L'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE	98 752,95			98 752,95
MOBILIER URBAIN		10 082,59		10 082,59
PLANS 5 AVENUE DU MARECHAL FOCH		3 156,00		3 156,00
REMISE EN ETAT LOGEMENT 27 RUE FELIX DESNOYERS - CARRELAGE PLINTHES	9 004,97			9 004,97
REMISE EN ETAT LOGEMENT 27 RUE FELIX DESNOYERS - ELECTRICITE RADIATEURS VMC	10 998,00			10 998,00
REMISE EN ETAT LOGEMENT 27 RUE FELIX DESNOYERS - PEINTURE - DIVERS	12 000,00			12 000,00
REMISE EN ETAT LOGEMENT 27 RUE FELIX DESNOYERS - PLOMBERIE - CUISINE - SALLE D'EAU	6 820,00			6 820,00
RENOVATION CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE : PEINTURE		7 440,00		7 440,00
RENOVATION CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE: ELECTRICITE CHAUFFAGE		2 449,20		2 449,20
RENOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET AMENAGEMENT DE LA PISTE D'ATHLETISME		78 045,90		78 045,90
RENOVATION DU LOGEMENT DE SECOURS - TRAVAUX DE PLATRERIE MENUISERIE		24 016,00		24 016,00
RENOVATION DU LOGEMENT DE SECOURS - TRAVAUX D'ELECTRICITE		9 627,00		9 627,00
RENOVATION DU LOGEMENT DE SECOURS : TRAVAUX DE PLOMBERIE		11 840,00		11 840,00
RENOVATION ET EXTENSION DU CABINET MEDICAL : COORDINATION SPS	960,00			960,00
RENOVATION ET EXTENSION MAISON MEDICALE : ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION	1 800,00			1 800,00
RENOVATION ET EXTENSION MAISON MEDICALE : ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION	4 080,00			4 080,00
REPERAGE AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX AU 7 AVENUE FOCH		1 716,00		1 716,00
SUPPRESSION RACCORDEMENT GAZ ANCIENNE TRESORERIE	2 074,74			2 074,74
TRACTEUR TONDEUSE JOHN DEERE X948			25 220,00	25 220,00
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ECLAIRAGE PISTE ATHLETISME		4 378,32		4 378,32
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES EXTERIEURS DU CTM		142 796,52		142 796,52
TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME		193 358,21		193 358,21
Total général	671 442,51	684 364,70	70 875,76	1 426 682,97

INVESTISSEMENT

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT M57	CA 2023	RAR 2023-	PROJETS 2024-	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 594 145,33	1 989 118,14	3 222 394,42	5 211 512,56	2 237 435,22	1 502 125,51
<ul style="list-style-type: none"> RECETTES REELLES + 10 Dotations, fonds divers et réserves + 13 Subventions d'investissement + 16 Emprunts et dettes assimilées + 21 Immobilisations corporelles + 27 Autres immobilisations financières + 024 Produits des cessions + 23 Immobilisations en cours (sauf 2324) RECETTES D'ORDRE + 021 Virement de la section de fonctionnement + 040 Opé. D'ordre de transferts entre sections + 041 Opérations patrimoniales 	<ul style="list-style-type: none"> 1 652 754,40 240 465,03 42 283,00 1 989 118,14 950 000,00 97 198,65 322 807,72 941 390,93 941 390,93 941 390,93 	<ul style="list-style-type: none"> 1 989 118,14 1 989 118,14 	<ul style="list-style-type: none"> 2 268 305,67 216 438,00 1 953 392,11 98 475,56 954 088,75 954 088,75 954 088,75 	<ul style="list-style-type: none"> 4 257 423,81 216 438,00 3 942 510,25 0,00 0,00 98 475,56 0,00 954 088,75 954 088,75 954 088,75 	<ul style="list-style-type: none"> 1 355 820,21 118 187,02 1 139 157,63 98 475,56 881 615,01 881 615,01 881 615,01 	<ul style="list-style-type: none"> 1 502 125,51 1 502 125,51
POUR INFO	2 177 698,21		1 551 044,61	1 551 044,61	1 551 044,61	
<ul style="list-style-type: none"> REPORT + R 001 Solde exécution positif reporté 	<ul style="list-style-type: none"> 2 177 698,21 2 177 698,21 		<ul style="list-style-type: none"> 1 551 044,61 1 551 044,61 	<ul style="list-style-type: none"> 1 551 044,61 1 551 044,61 	<ul style="list-style-type: none"> 1 551 044,61 1 551 044,61 	
Total général	4 771 843,54	1 989 118,14	4 773 439,03	6 762 557,17	3 788 479,83	1 502 125,51



Les recettes d'investissement 2024 :

✓ FCTVA	86 437.73 €
✓ Taxes d'aménagement	31 749.29 €
✓ Subventions reçus	1 139 157,63 €
✓ Remboursement capital emprunt par la CCF	98 475.56 €
✓ Amortissements	863 526.26 €
✓ Pénalités renégociation dette	18 088.75 €
✓ Solde positif de 2023	1 551 044.61 €

	3 788 479.83 €

Les subventions reçues en 2024 concernent :

➤ FNADT : cabinet médical :	89 528.56 €
➤ Réseau de chaleur : ADEME :	541 179.30 €
➤ Fonds verts : éclairage public :	34 140.00 €
➤ Aménagement biodiversité parc de la Gare :	9 400.00 €
➤ Plan éco phyto :	3 300.00 €
➤ Région : Aménagement Flandres Dunkerque :	18 000.00 €
➤ CRST Eclairage public :	65 850.00 €

➤ Réseau de chaleur FEDER :	123 806.77 €
➤ Département subvention cabinet médical :	120 000.00 €
➤ Aménagement Flandres Dunkerque solde :	15 760.00 €
➤ Département : rénovation piste athlétisme :	31 800.00 €
➤ Réseau de chaleur DSIL :	65 889.00 €
➤ Sécurisation des armoires électriques :	20 504.00 €

	1 139 157.63 €

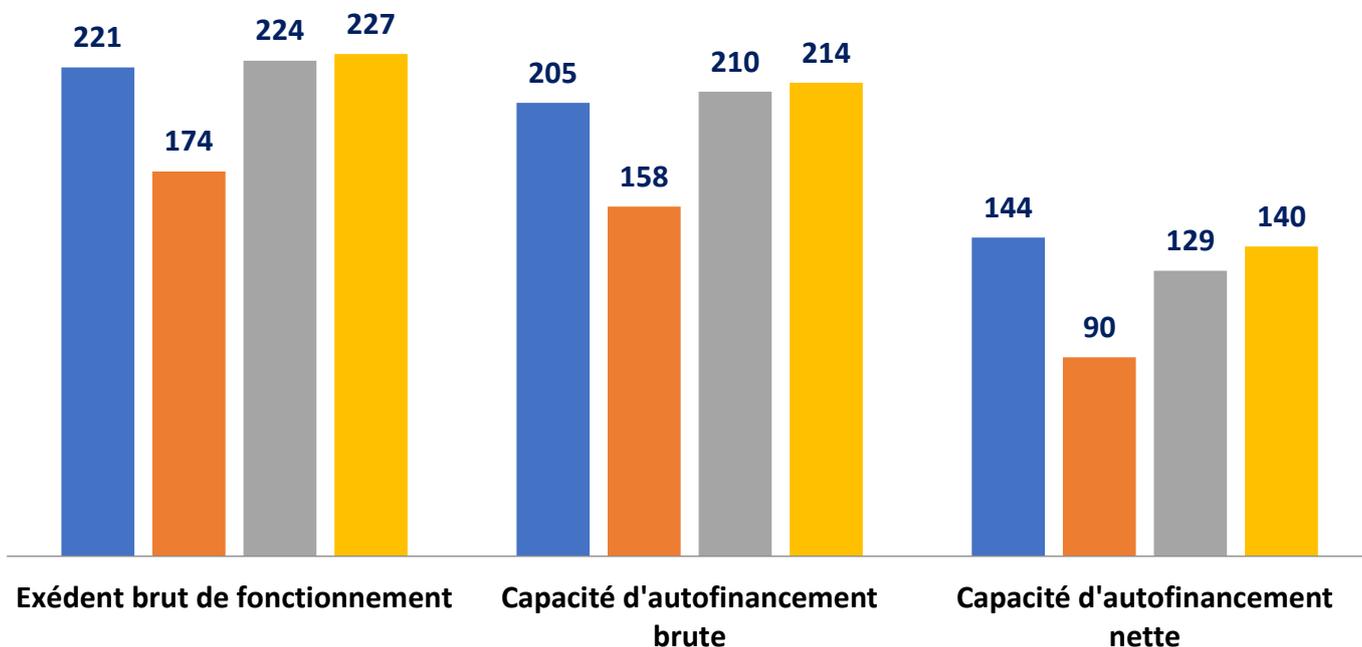
Les subventions accordées à recevoir sont :

➤ Conseil Départemental : solde Cabinet médical	35 259.00 €
➤ FNADT : cabinet médical :	208 899.99 €
➤ Réseau de chaleur : ADEME :	195 381.07 €
➤ Réseau de chaleur DSIL :	153 741.00 €
➤ Réseau de chaleur FEDER :	288 882.45 €
➤ Fonds verts : éclairage public :	79 660.00 €
➤ Département : rénovation piste athlétisme :	21 200.00 €
➤ ANS : rénovation piste athlétisme :	49 991.00 €
➤ DSIL : rénovation piste athlétisme :	123 261.00 €
➤ CRST Eclairage public :	65 850.00 €
➤ Département subvention cabinet médical :	80 000.00 €
➤ DETR cabinet médical :	200 000.00 €

	1 502 125.51€

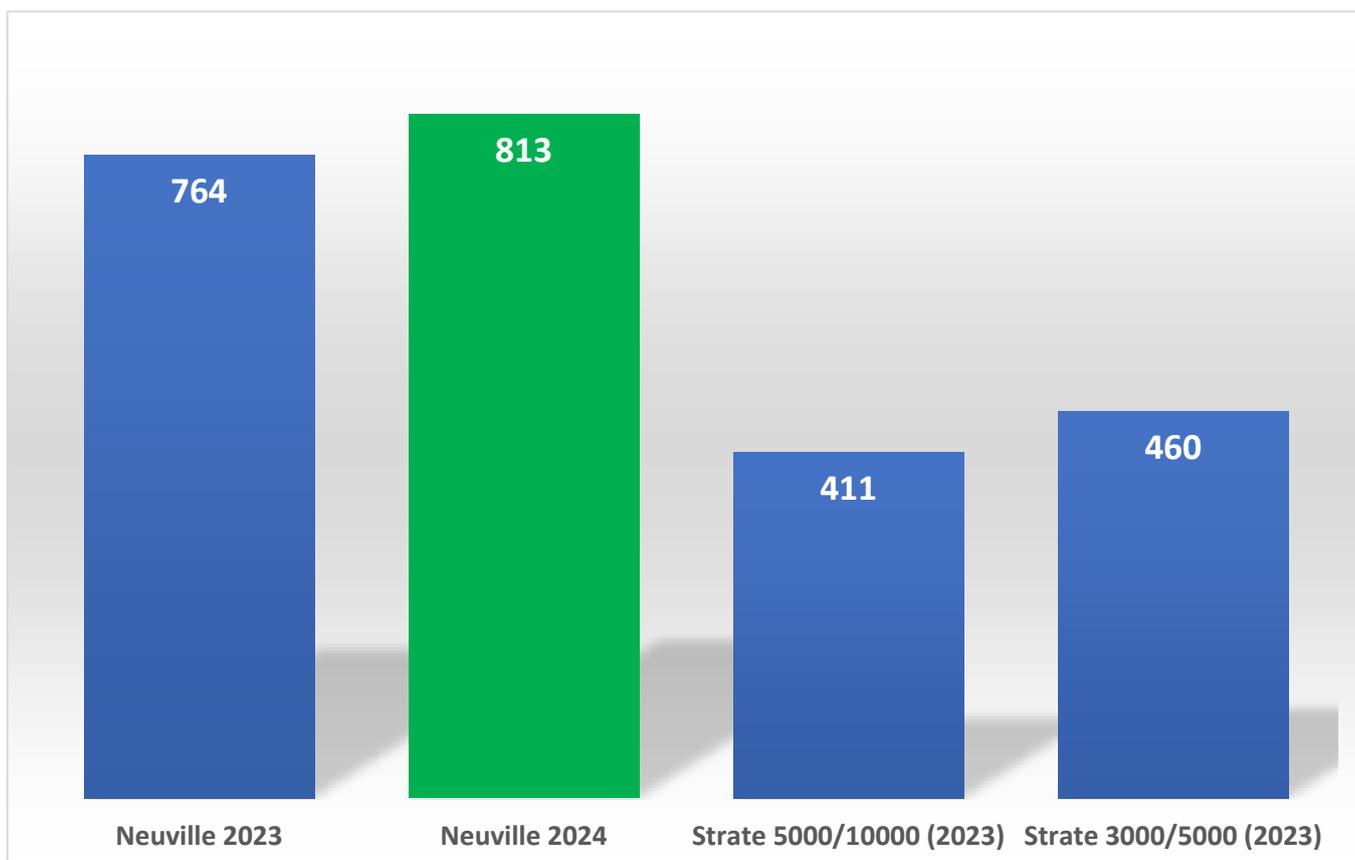
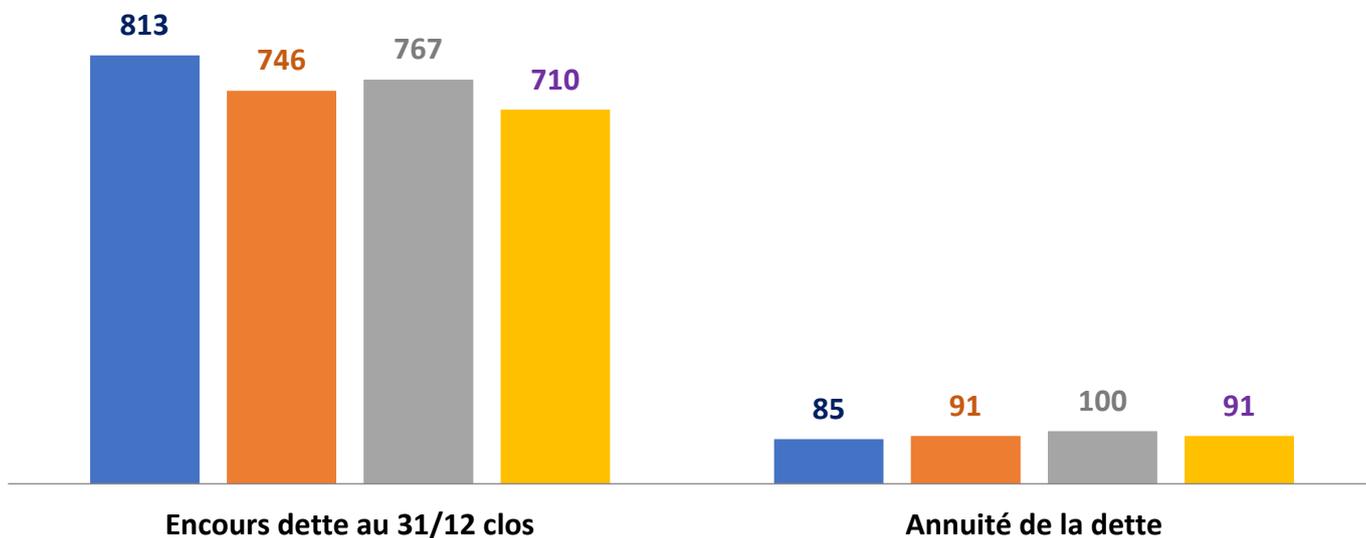
AUTOFINANCEMENT EN EUROS/HAB

■ Neuville 2023 ■ Neuville 2024 ■ Strate 5000/10000 (2023) ■ Strate 3000/5000 (2023)



ENDETTEMENT EN EUROS /HAB

■ Neuville 2023 ■ Neuville 2024 ■ Strate 5000/10000 (2023) ■ Strate 3000/5000 (2023)



Après avis des membres de la Commission des finances du 24/03/2025, les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2024 dressé par M. Patrick HARDOUIN, Maire, compte qui dégage un excédent de fonctionnement de **2 235 698,39 €** et un excédent d'investissement de **1 760 615,44€**.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY qui après avis de la commission des finances du 24/03/2025, propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de **2 235 698,39 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'affectation de la totalité de l'excédent de **2 235 698,39 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.

4 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT N°202101 - CABINET MEDICAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération n°21/20 du 12/04/2021 relative à la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation et l'extension du cabinet médical,

Vu la délibération n°22/22 du 04/04/2022 relative à la révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation et l'extension du cabinet médical,

Vu la délibération n°2025/01 relative à l'attribution des lots du marché de travaux de la rénovation et de l'extension du cabinet médical,

Par délibération n°21-20 du 12/04/2021, les membres du Conseil municipal ont approuvé l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°202101 concernant le projet du Cabinet Médical.

Fin 2020, une première étude réalisée par le cabinet Barthel avait chiffré la rénovation et l'extension du cabinet médical à 1 139 616.00 € TTC.

Courant 2021, la maîtrise d'œuvre a été choisi pour la rénovation et l'extension du cabinet médical : EA + LLA Architectes et CDC Conseil et SL Structure.

L'opportunité du déménagement de la Trésorerie, bâtiment propriété de la commune a permis d'envisager une nouvelle programmation pour 1. 280 000 € HT soit 1 536 000.00 € TTC.

Par délibération n°22/22 du 04/04/2022, l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs à la rénovation et l'extension du cabinet médical a été révisé.

La délibération n°2025/01 a attribué les lots du marché de travaux de la rénovation et de l'extension du cabinet médical pour un montant de 1 999 367,16 € HT soit 2 399 240,59 € TTC.

La situation est la suivante :

CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	192 972,23
RESTE ENGAGE (MO et contrôles)	117 101,98
TRAVAUX	2 399 240,59
BATIMENTS MODULAIRES	250 000,00
	2 959 314,80
AP	1 536 000,00
REVISION A FAIRE	1 423 314,80
	2 959 314,80

Il convient donc de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs à la rénovation et l'extension du cabinet médical, de la façon suivante :

N° AP	LIBELLE	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
		POUR MEMOIRE AP VOTE E Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE N	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR N)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/N)	CREDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE N	RESTES A FINANCER DE L'EXERCICE DE N+1	RESTES A FINANCER (EXERCICES AU-DELA DE N+1)
202101	CABINET MEDICAL	1 536 000,00	1 423 314,80	2 959 314,80	192 972,23	1 981 831,63	784 510,94	

Après avis de la commission des finances du 24/03/2025,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la révision de l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs à la rénovation et l'extension du cabinet médical.

5 - MODIFICATION DE LA DUREE DE L'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que l'Eglise a nécessité d'importants travaux de mise en sécurité et de restauration qui ont été accompagné de fouilles archéologiques obligatoires lors de ce type de travaux.

Les fouilles archéologiques ont été intégrées au patrimoine le 18/05/2018 pour un montant de 537 765.54 € et amortis à compter du 01/01/2019 sur 15 ans soit 35 851.04 € par an.

Les travaux de restauration ont été intégrés au patrimoine le 28/09/2017 pour un montant de 988 123.35 € et amortis à compter du 01/01/2018 sur 15 ans soit 65 874.89 € par an.

Le montant des amortissements est très conséquent.

Suite au passage à la M57, la délibération n°24/28 relative à la durée des amortissements à compter du 01/01/2024, prévoit un amortissement des biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées sur une durée de 30 ans.

Compte tenu de la durée de vie de ce bâtiment, il est proposé de modifier de la durée de l'amortissement des travaux de restauration et des fouilles sur une durée de 30 ans. La modification prendra effet à compter de 2025 sur la valeur nette comptable.

La reprise au résultat des subventions d'équipement reçues pour la restauration de l'Eglise sera impactée aussi sur une durée de 30 ans.

Le montant des amortissements s'établira comme suit :

	Ancienne annuité	Nouvelle annuité	écart
Fouilles	35 851.04 €	13 444.14 €	- 22 406.96 €
Restauration	65 874.89 €	22 913.01 €	- 42 961.88 €
Total	101 725.93 €	36 357.15 €	- 65 368.78 €
Reprise subventions (recette)	28 535 .80 €	10 219.62	- 18 316.18 €
Impact annuel sur le budget			- 47 052.60 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°24/28 relative à la durée des amortissements à compter du 01/01/2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 24 mars dernier,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la modification de la durée d'amortissement des fouilles et travaux de restauration de l'Eglise sur une durée de 30 ans, ainsi que pour la reprise au résultat des subventions correspondantes.

6 - VOTE DES TAUX 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le montant des contributions directes s'élève à 2 560 660 €, les allocations compensatrices à 194 913 € et l'IFER à 31 203 € soit un total de 2 786 776 € :

▪	Taxes foncières	2 782 333.00 €
▪	Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants soumis à la THLV	65 506.00 €
▪	Effet du coefficient correcteur	- 287 179.00 €
▪	Allocations compensatrices	194 913.00 €
▪	IFER éoliennes	31 203.00 €

Total		2 786 776.00 €

Sur la proposition de la Commission des finances du 24 mars dernier, il propose au Conseil municipal de maintenir les taux suivants :

- **Taxe d'habitation.....15.66%**
- **Taxe foncière (bâti).....39.27 %**
- **Taxe foncière (non bâti)46.89 %**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après avis de la Commission des finances du 24/03/2025, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT LE MAINTIEN des taux suivants :**

- ✓ Taxe d'habitation..... 15.66%
- ✓ Taxe foncière (bâti)..... 39.27 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) 46.89 %

▪ **CHARGENT** Monsieur le Maire :

- ✓ De notifier cette décision aux services préfectoraux
- ✓ De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7 – VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour l'exposé des propositions de tarifs municipaux pour l'année 2025.

Monsieur Eric AUBAILLY informe les membres du Conseil Municipal que lors de la commission des finances du 24/03/2025, il a été proposé la hausse de **2,00 %** de certains tarifs.

Il présente ensuite l'ensemble des tarifs municipaux comme suit :

Tarifs applicables au 1^{er} mai 2025

A) LOCATIONS

1) Salles municipales

Salle des fêtes	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	340 €	679 €	1 189 €	1 360 €
Acompte	101€	204 €	357 €	408 €
Non neuvillois	728 €	1 459 €	2 552 €	2 917 €
Acompte	218 €	437 €	657 €	876 €
Caution/Principale	750 €			
Caution/Ménage	750 €			
Prestation ménage	750 €			
Location vaisselle	250 €			

Pichardière (Salle Madelin)

	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	164 €	328 €	574 €	657 €
Acompte	99 €	99 €	172 €	197 €
Non neuvillois	261 €	523 €	915 €	1 046 €
Acompte		157 €	274 €	314 €
Caution/Principale	320 €			

Caution/Ménage	320 €
Prestation ménage	320 €

Salle du Moulin	1/2	1 jour	2 jours	3 jours
	journée		consécutifs	consécutifs
Neuvillois	70 €	140 €	245 €	281 €
Acompte	21 €	42 €	73 €	84 €
Non neuvillois	261 €	523 €	915 €	1 046 €
Acompte	79 €	157 €	274 €	314 €
Caution/Principale	140 €			
Caution/Ménage	140 €			
Prestation ménage	140 €			

CENTRE SOCIAL

C.I.H.L. (par jour d'occupation)	22 €
P.M.I (par jour d'occupation)	Gratuit
salle de réunion	121,00 €
Aide à domicile (Assoc Neuville-aux-Bois)	Gratuit

MEDIATHEQUE

Régie :

Une copie "Impression Texte"	0,25 €
Une copie "Impression image"	0,40 €
Abonnement neuvillois	10,00 €
Abonnement extérieurs	20,00 €
Sac (médiathèque)	1,50 €
Carte perdue	2,00 €
Livre Neuville	30,00 €
Ancien livre	0,20 €
Ancienne BD	1,00 €

CIMETIERE

Concession trentenaire	377,00 €
Concession cinquantenaire	625,00 €
Espace cinéraire :	

Champ d'urne (15 ans)	1004,00 €
Champs d'urne (30 ans)	1 189,00 €
Renouvellement champ d'urne cinéraire(15ans)	186,00 €
Renouvellement champ d'urne cinéraire(30ans)	371,00 €

DIVERS

vacation du gardien de police	25,00 €	
Coût par élève école maternelle	1 234,00 €	
Coût par élève école élémentaire	454,00 €	
Participation ULIS	617,00 €	
Jardins familiaux €/m2/an	0,20 €	
Déneigement (l'heure)	56,00 €	
Marché	journée	5,00 €
	mois	16,00 €
	trimestre	40,00 €

Tarifs pratiqués par la mairie pour facturer des travaux réalisés en régie

SERVICES COMMUNAUX

(Tarifs horaires)

Compresseur	11,00 €
Cylindre vibrant	12,00 €
Bétonnière	10,50 €
Camion	50,00 €
Vidage de cuve	19,00 €
Tracteur avec outil	22,00 €
Mini-pelle	32,00 €
Chargeur	43,00 €
Agents	29,00 €
Encadrement	32,00 €

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025

RESTAURANT SCOLAIRE

Ecoles publiques

Elève régulier	QF < 890 €	3,30 €
	QF-891/1300	3,50 €
	QF- 1301/2999	3,70 €
	QF >2999	3,90 €
Elève exceptionnel		5,10 €
Personnel enseignant		5,30 €
Personnel municipal		5,30 €
Elève enfant allergique		1,90 €
CCF (mercredi)		3,70 €

Ecole Saint Joseph

Fourniture repas	Elèves neuvillois	3,70 €
	Elèves hors commune	4,40 €
	Enseignants	5,30 €

ECOLE DE MUSIQUE

	Neuvillois			
	1 élève	2 élèves	3 élèves	4 élèves
CURSUS MUSIQUE	212€	168 €	126 €	85 €
HORS CURSUS	515 €			
	Non Neuvillois			
	1 élève	2 élèves	3 élèves	4 élèves
CURSUS MUSIQUE	370 €	295 €	220 €	148€
HORS CURSUS	620 €			

	Neuvillois	Non Neuvillois
Location instrument	79€	99 €

Après avis de la Commission des finances en date du 24/03/2025, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXENT**, conformément aux tableaux ci-dessus, les montants des tarifs à compter du **1^{er} mai 2025** et à compter du **1^{er} septembre 2025** pour l'école de musique et pour le restaurant scolaire.

8 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que les membres du Conseil Municipal ou si un membre de leur famille qui fait partis du bureau de l'une des associations pour lesquelles il est proposé l'octroi d'une subvention, ils ne peuvent pas prendre part au vote.

Monsieur Yves MACE et Madame Nadia THIBAUT ne prendront donc pas part au vote.

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour l'exposé des propositions de subventions 2025.

Il expose :

BENEFICIAIRES	2025
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	2 700,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	2 000,00 €
Association Sportive Ecole Publique (USEP)	500,00 €
Pep 45 (Association des Pupilles de l'Enseignement Public)	100,00 €
Comité des Fêtes	7 500,00 €
IME	600,00 €
Livrami	1 000,00 €
Neuville Téléthon	1 000,00 €
Aide à Domicile aux personnes âgées	8 500,00 €
Association des Donneurs de Sang	250,00 €
Secours Catholique	600,00 €
Secours Populaire	600,00 €
Resto du cœur	200,00 €
Banque alimentaire du Loiret	200,00 €
Les roses poudrées	100,00 €
Amicale de Neuville-aux-Bois	15 000,00 €
Athlétisme	2 400,00 €
Association sportive collègue	285,00 €
A.S.P.N. (Pétanque)	500,00 €
Neuville-Sports	50 000,00 €
S.M.T.N.B. (Tennis)	8 400,00 €
Harmonie Neuville	5 000,00 €
Société Archéologique	1 350,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES	108 785,00 €

Après avis de la Commission des finances du 24/03/2025, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT l'octroi des subventions municipales 2025 tel qu'indiqué ci-dessus.**

9 – CONVENTIONS DE PARTENARIATS ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Neuville aux Bois apporte son concours financier et matériel à ces mêmes associations pour promouvoir et développer la pratique du sport et des activités culturelles et de loisirs.

En sa qualité de propriétaire d'installations sportives et culturelles qu'elle a construites et qu'elle entretient, la Ville de Neuville aux Bois en confie, lors de créneaux non utilisés par les établissements scolaires, l'utilisation à différentes associations sportives et culturelles.

Par ailleurs, les conventions de partenariat avec les associations prévoient les montants de subventions allouées au titre de l'année 2025 suivants :

- **Amicale Sportive et culturelle : 15 000 €**
- **Neuville Sports : 50 000 €**
- **Harmonie Municipale : 5 000 €**
- **Société Municipale de Tennis : 8 400 €**
(Montant incluant la participation financière à la classe « OPEN »)
- **ANAT : 2 400 €**

Après avis favorable des membres de la Commission Sports et Culture en date du 26/02/2025 et des membres de la commission des finances en date du 24/03/2025, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur Le Maire à signer les conventions de partenariat 2025 avec les associations précitées,
- **AUTORISENT** le versement à ces mêmes associations le montant de subvention qui leur a été alloué au titre de l'année 2025.

10 – BUDGET COMMUNAL 2025

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY, Adjoint au Maire délégué aux finances, pour la présentation du budget communal 2025.

Monsieur Eric AUBAILLY, expose :

Informations générales pour 2025

Budgets en suréquilibre

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 044 112,77 €	7 632 049,39 €
Investissement	3 949 044,01 €	5 336 725,45€

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 249 569,60 €	5 219 569,20 €	5 268 977,25 €	5 396 351,00 €
RECETTES REELLES	5 121 934,63 €	5 102 120,21 €	5 151 528,26 €	5 195 990,10 €
013 Atténuation de charges	54 752,41 €	50 000,00 €	52 554,25 €	61 642,00 €
70 Produits des services du dom.. et ventes div..	326 982,93 €	350 200,00 €	310 013,12 €	324 811,37 €
73 Impôts et taxes	616 694,02 €	587 298,00 €	586 937,15 €	595 668,00 €
731 Fiscalité locale	2 675 577,42 €	2 699 303,00 €	2 752 534,40 €	2 806 875,00 €
74 Dotations et participations	1 174 015,83 €	1 225 411,00 €	1 219 729,54 €	1 219 497,70 €
75 Autres produits de gestion courante	99 154,64 €	157 900,00 €	185 862,21 €	154 685,00 €
76 Produits financiers	32 213,42 €	30 008,21 €	30 008,21 €	27 811,03 €
77 Produits spécifiques	113 183,04 €		8 845,92 €	
78 Reprises sur amortissements et provisions	29 360,92 €	2 000,00 €	5 043,46 €	5 000,00 €
79 Transferts de charges				
RECETTES D'ORDRE	127 634,97€	117 448,99 €	117 448,99 €	200 360,90 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	127 634,97€	117 448,99 €	117 448,99 €	200 360,90 €
POUR INFO				
REPORT				
R 002	1 842 989,05 €	2 198 217,57 €	2 198 217,57€	2 235 698,39 €

Total général	7 092 558,65 €	7 417 786,77 €	7 467 194,82 €	7 632 049,39 €
---------------	----------------	----------------	----------------	----------------

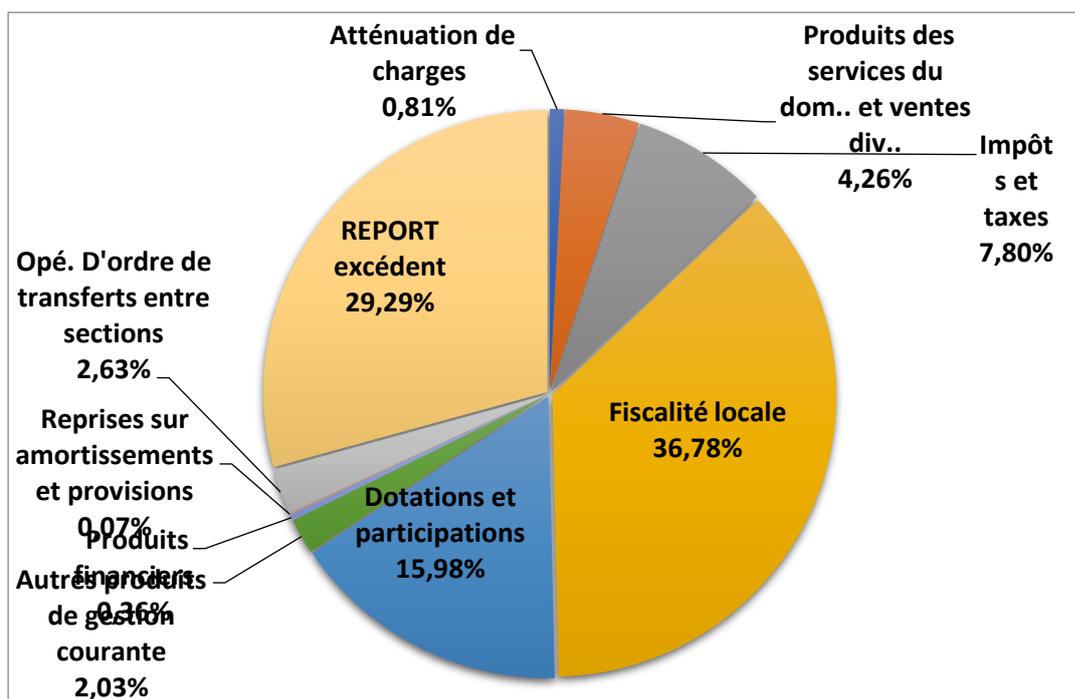
Priorités budgétaires 2025 :

- En fonctionnement poursuite de la maîtrise des dépenses et la recherche de nouvelles recettes
- Les travaux de rénovation et d'extension du cabinet médical
- La fin des travaux de rénovation de l'éclairage public
- L'étude des travaux rue des Mitouflets
- La fin de la rénovation du jardin public rue de Verdun
- La réalisation d'un cheminement piéton rue de Saint Germain
- Le diagnostic énergétique des bâtiments
- L'aménagement de la salle du Conseil Municipal

PREVISIONS RECETTES	5 396 351,00 €
PREVISIONS DEPENSES	6 044 112,77 €
PREVISION RESULTAT D'EXERCICE	- 647 761,77 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT REPARTITION DES RECETTES



➤ **L'excédent de fonctionnement reporté de 2024 : 2 235 698,39 €**

➤ **Dotations, subventions et participations : 1 225 411,00 €**

✓ **DF : 345 943,00 € (345 943,00 € en 2024)**

✓ **DSR : 416 700,00 € (396 848,00 € en 2024)**

➤ **Imposition :**

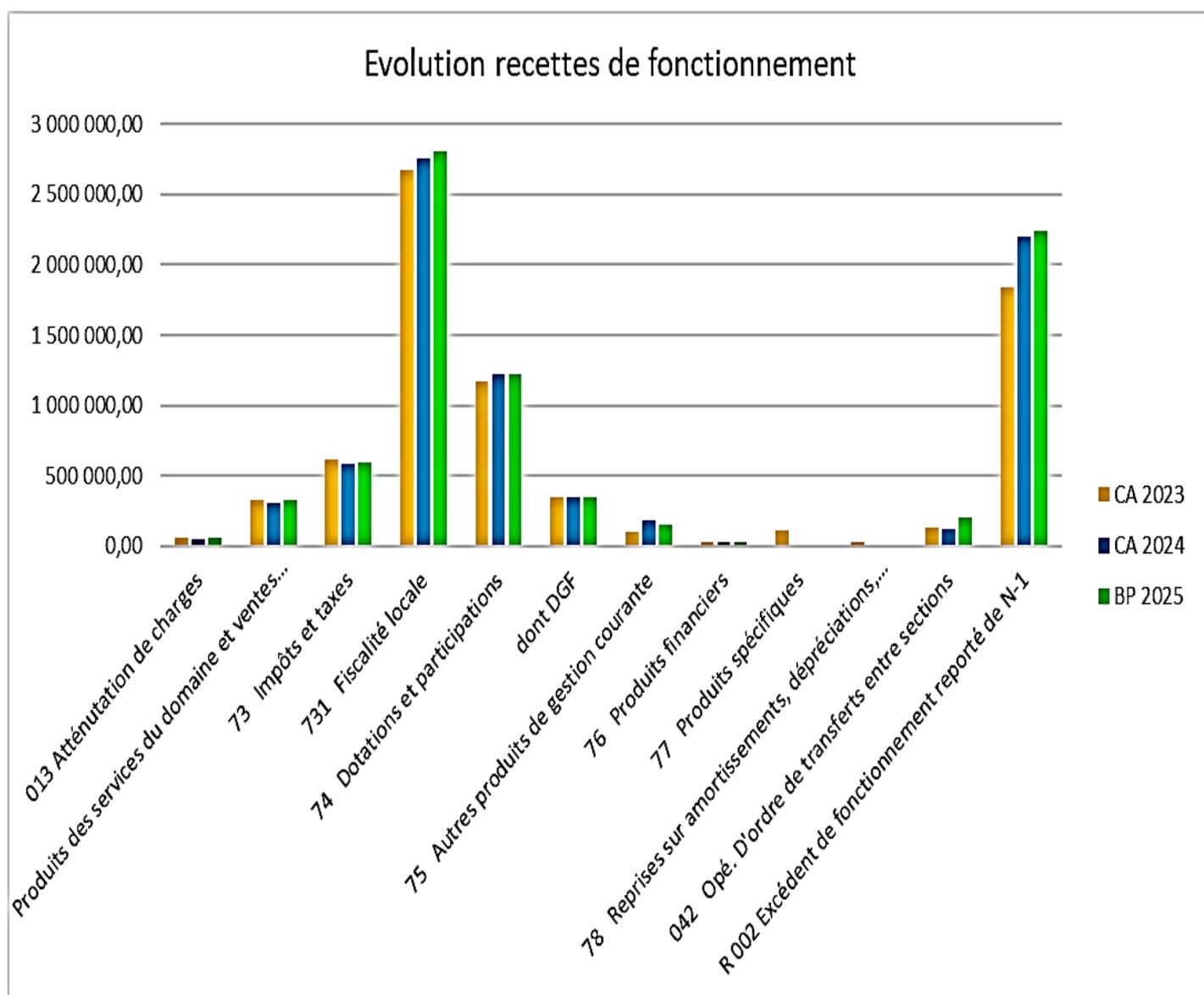
✓ **Attribution de compensation en 2023)**

590 668 € (577 298 €

✓ **Impôts locaux**

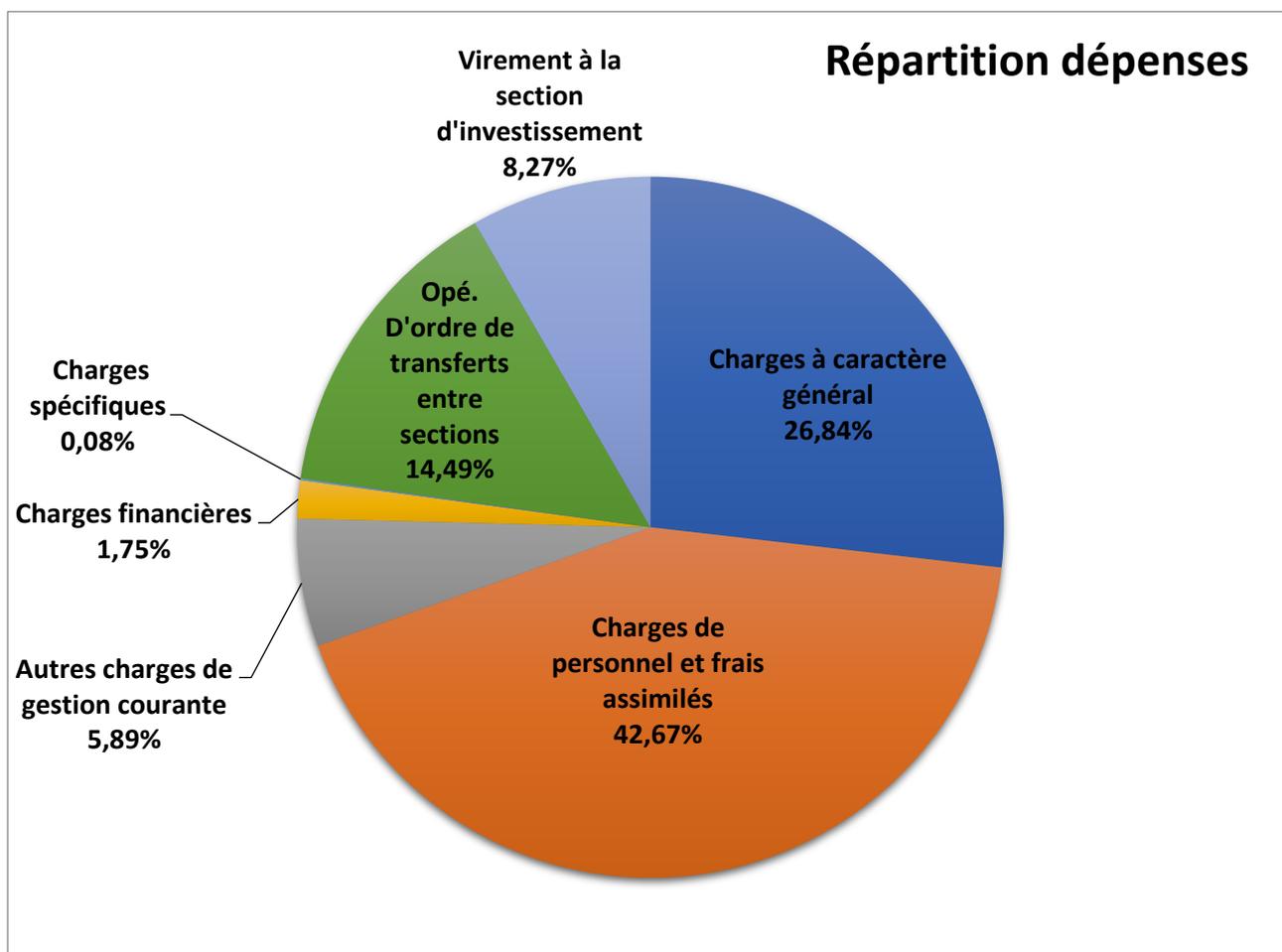
2 555 301

€ (2 502 470 € en 2023)



Dépenses de fonctionnement

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 894 341,08 €	5 673 791,24 €	5 231 496,43 €	6 044 112,77 €
DEPENSES REELLES	4 055 950,15 €	4 719 702,49 €	4 349 881,42 €	4 668 024,02 €
011 Charges à caractère général	1 227 378,19 €	1 786 231,00 €	1 482 598,87 €	1 622 067,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 241 060,73 €	2 444 200,00 €	2 390 203,50 €	2 578 960,00 €
014 Atténuations de produits	4 824,00 €	5 000,00 €		
65 Autres charges de gestion courante	357 211,31 €	362 970,00 €	357 319,81 €	355 968,00 €
66 Charges financières	121 565,09 €	116 301,49 €	116 301,49 €	106 029,02 €
67 Charges spécifiques	103 910,83 €	5 000,00 €	3 457,75 €	5 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions				
022 Dépenses imprévues				
DEPENSES D'ORDRE	838 390,93 €	954 088,75 €	881 615,01 €	1 376 088,75 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	838 390,93 €	954 088,75 €	881 615,01 €	876 088,75 €
023 Virement à la section d'investissement				500 000,00 €
POUR INFO				
RESULTAT DE L'EXERCICE	355 228,52 €	-454 222,04 €	37 480,82 €	-647 761,77 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2 198 217,57 €	1 743 995,53 €	2 235 698,39 €	1 587 936,62 €



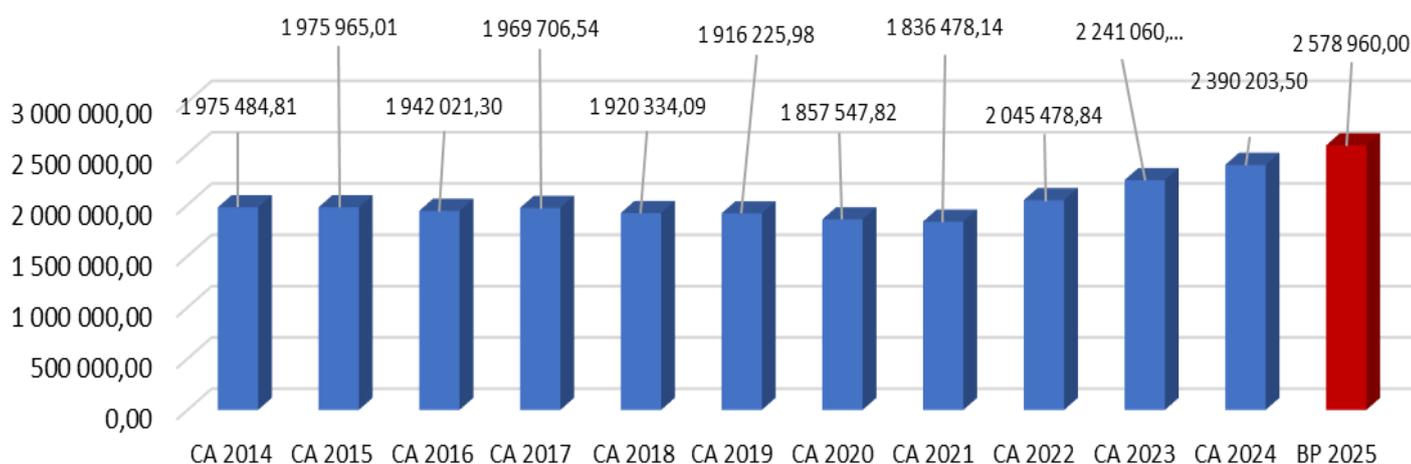
Les charges de personnel sont estimées à 2 578 960.00€.

En 2025, l'estimation prend en compte principalement :

- La rémunération du DG en année pleine
- L'incidence en année pleine d'un remplacement d'agent en 2024
- Les avancements de grade et promotions internes
- Les avancements d'échelon
- Le remplacement d'agents absents
- La hausse de la CNRACL sur la base de 3 points de plus
- La création d'un poste

L'estimation est globale évolue de 7.90 % par rapport au compte administratif 2024.

Evolution des Charges de personnel



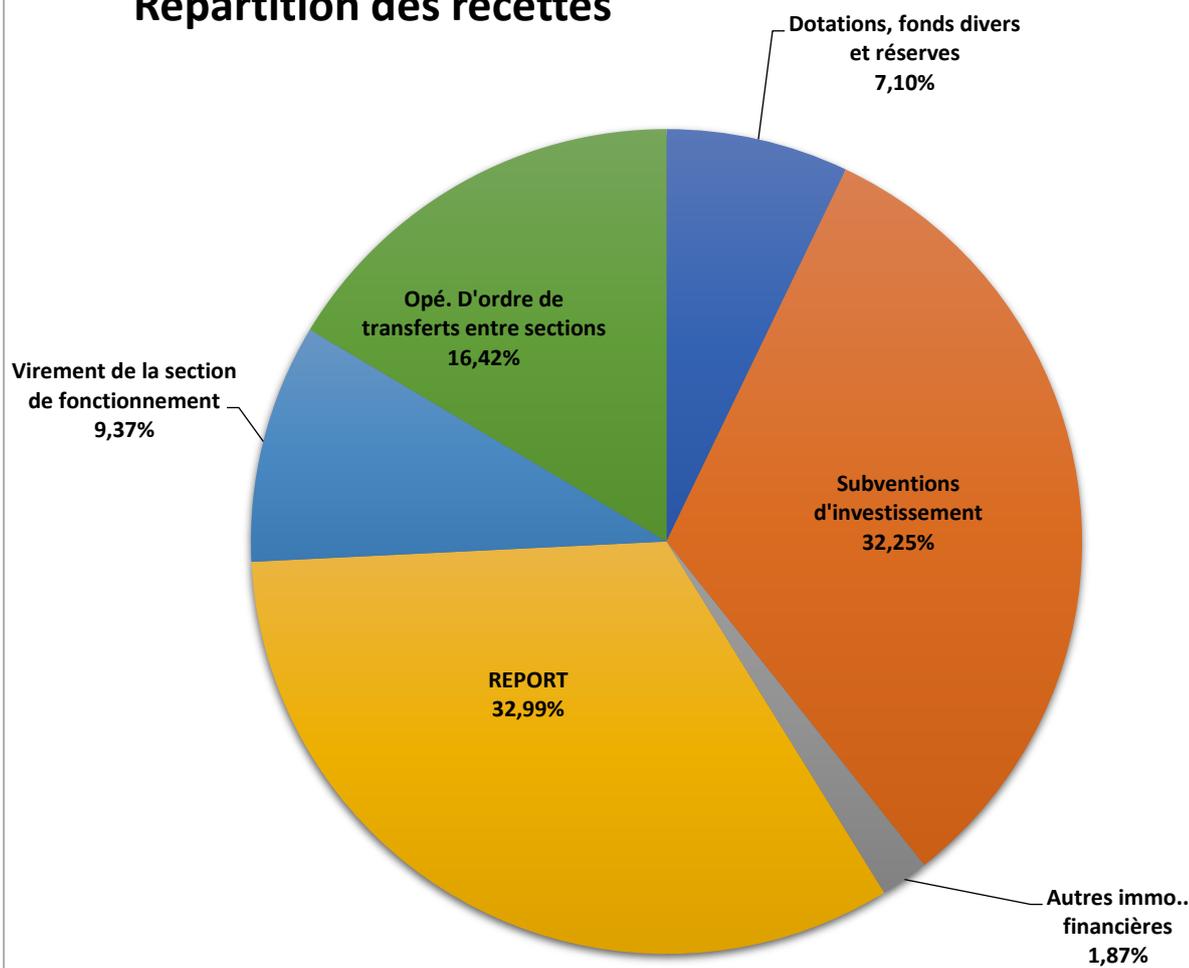
INVESTISSEMENT 2025

PREVISIONS RECETTES	3 576 110.01 €
PREVISIONS DEPENSES	3 949 044.01 €
PREVISIONS RESULTAT D'EXERCICE	- 372 934.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 594 145,33 €	5 211 512,56 €	2 237 435,22 €	3 576 110,01 €
RECETTES REELLES	1 652 754,40 €	4 257 423,81 €	1 355 820,21 €	2 200 021,26 €
Dotations, fonds divers et réserves	240 465,03 €	216 438,00 €	118 187,02 €	378 913,20 €
Subventions d'investissement	42 283,00 €	3 942 510,25 €	1 139 157,63 €	1 721 291,51 €
Emprunts et dettes assimilées	950 000,00 €			
Produits de cession				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	322 807,72 €			
Autres immo.. financières	97 198,65 €	98 475,56 €	98 475,56 €	99 816,55 €
RECETTES D'ORDRE	941 390,93 €	954 088,75 €	881 615,01 €	1 376 088,75 €
021 Virement de la section de fonctionnement				500 000,00 €
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	941 390,93 €	954 088,75 €	881 615,01 €	876 088,75 €
041 Opé. Patrimoniales				
POUR INFO				
REPORT	2 177 698,21 €	1 551 044,61 €	1 551 044,61 €	1 760 615,44 €
R 001 Solde exécution positif reporté	2 177 698,21 €	1 551 044,61 €	1 551 044,61 €	1 760 615,44 €
Total général	4 771 843,54 €	6 762 557,17 €	3 788 479,83 €	5 336 725,45 €

Répartition des recettes



Des subventions déjà accordées (solde à percevoir) : 1 502 125.51 €

▪ Cabinet médical : FNADT	208 899.99 €
▪ Cabinet médical : Conseil Départemental	35 259.00 €
▪ Cabinet médical : Conseil Départemental	80 000.00 €
▪ Cabinet médical : DETR	200 000.00 €
▪ Réseau de chaleur DETR//DSIL	153 741.00 €
▪ Réseau de chaleur : ADEME	195 381.07 €
▪ Réseau de chaleur FEDER	288 882.45 €
▪ Rénovation piste athlétisme : Conseil Départemental	21 200.00 €
▪ Rénovation piste athlétisme : ANS	49 991.00 €
▪ Rénovation piste athlétisme : DSIL	123 261.00 €
▪ Eclairage public : Fonds Verts	79 660.00 €
▪ Eclairage public : CBST	65 850.00 €

Autres recettes

▪ FCTVA sur les dépenses 2023	328 913.20 €
▪ Taxe d'aménagement (estimation)	50 000.00 €
▪ Amortissements (estimation)	858 000.00 €
▪ Amortissement de la pénalité de renégociation de la dette	18 088.75 €
▪ Rembt capital emprunt voirie, eau&assainissement, eaux pluviales par la CCF	99 816.55 €
▪ Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté	1 760 615.44 €
▪ Virement de la section de fonctionnement	500 000.00 €

Total recettes

5 336 725.45 €

Dépenses d'investissement

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 220 798,93 €	4 328 925,94 €	2 027 864,39 €	3 949 044,01 €
DEPENSES REELLES	3 093 163,96 €	4 211 476,95 €	1 910 415,40 €	3 748 683,11 €
Immobilisations incorporelles	17 439,85 €	171 260,00 €	25 440,88 €	110 648,00 €
Immobilisations corporelles	911 124,37 €	1 773 073,18 €	904 155,64 €	857 957,03 €
Immobilisations en cours	1 857 596,16 €	1 909 641,48 €	636 316,59 €	2 439 887,23 €
Emprunts et dettes assimilées	307 003,58 €	344 502,29 €	344 502,29 €	336 330,19 €
Dépenses imprévues				
Dotations, fonds divers,		13 000,00 €		3 860,66 €
Autres immobilisations				
DEPENSES D'ORDRE	127 634,97 €	117 448,99 €	117 448,99 €	200 360,90 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	127 634,97 €	117 448,99 €	117 448,99 €	200 360,90 €
041 Opé. Patrimoniales				
POUR INFO				
Résultat d'exercice	-626 653,60 €	882 586,62 €	209 570,83 €	-372 934,00 €
Résultat cumulé	1 551 044,61 €	2 433 631,23 €	1 760 615,44 €	1 387 681,44 €

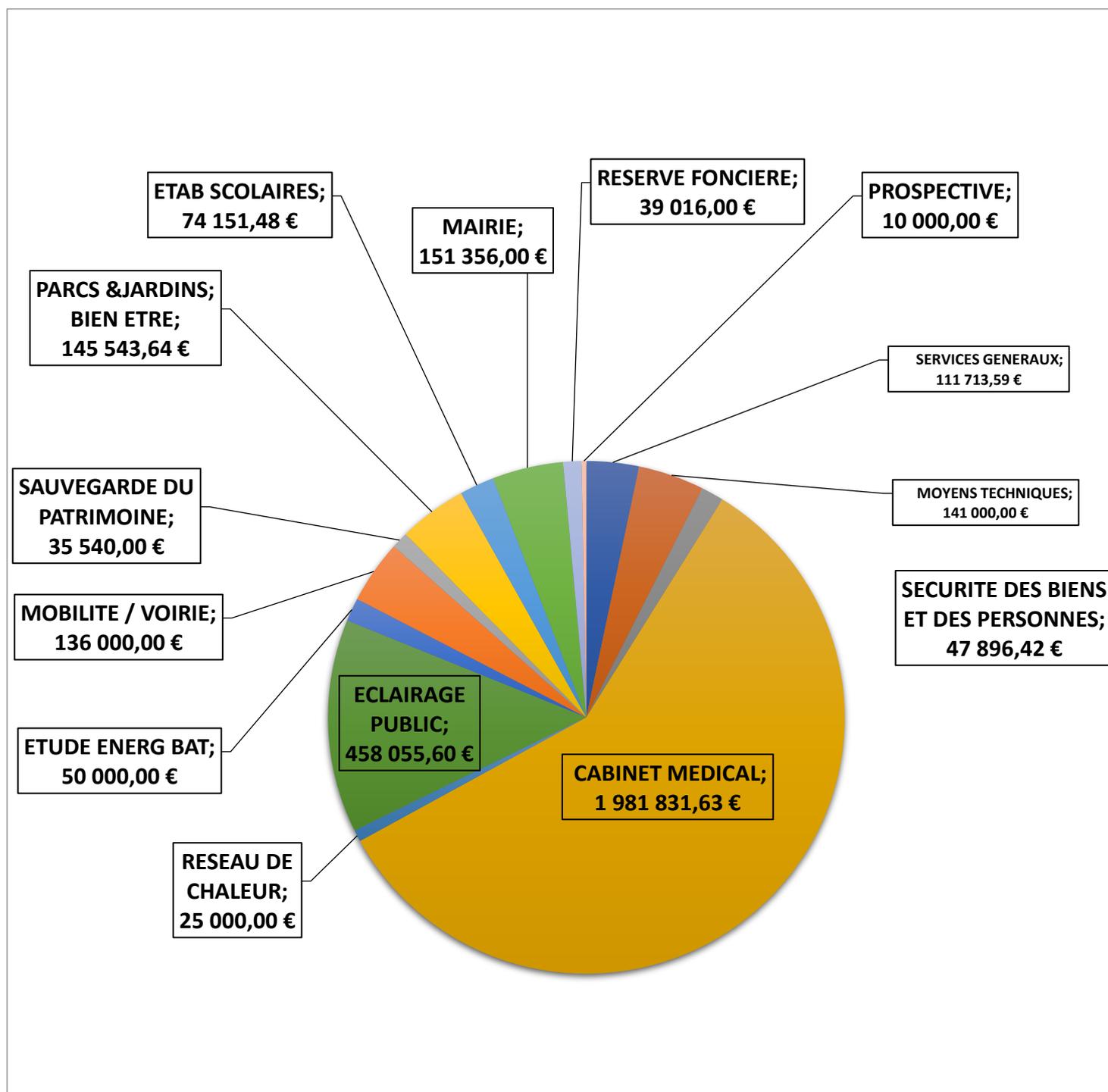
Les dépenses d'investissement comprennent :

• Le remboursement du capital des emprunts :	336 330.19 €
• L'amortissement des subventions d'équipement :	200 360.90 €
• Les dépenses de travaux et d'équipements :	3 408 492.26 €
• Le reversement de 20% de la taxe d'aménagement à la CCF	3 860.66 €

Total des dépenses **3 949 044.01 €**

Les principaux investissements 2025 sont :

- Les travaux de rénovation et d'extension du cabinet médical
- La fin des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Le diagnostic énergétique des bâtiments
- L'aménagement de la salle du Conseil Municipal
- La rénovation d'une classe à l'école élémentaire
- L'étude des travaux rue des Mitouflets
- La fin de la rénovation du jardin public rue de Verdun
- L'aménagement des garages place Saint Jacques
- La réalisation d'un cheminement piétons rue de Saint Germain



11 - RENOVATION PISTE D'ATHLETISME - Avenant n°2 avec l'Entreprise AXIROUTE

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 18/06/2024, le Conseil municipal de Neuville-aux-Bois a attribué le marché à l'entreprise AXIROUTE suite à l'avis à appel public à la concurrence mis en ligne le 03 mai 2024 pour une date limite de remise des offres initialement fixée au 31 mai 2024 à 12h00.

Pour mémoire, des subventions ont été accordées pour la réalisation de cette opération par le Conseil Départemental à hauteur de 53 000 €, de l'ANS à hauteur de 49 991 € et de l'Etat au titre de l'appel à projet DSIL à hauteur de 123 000 €, montants maximums proratisés aux taux des dépenses éligibles.

PRESTATIONS DE BASE :

- Rénovation de la piste d'athlétisme et des aires de concours en enrobé (comme les routes) avec traçage (lignes de départ et d'arrivée, ainsi que les repères de courses aux couleurs réglementaires) ;
- Réalisation d'un système de récolte des eaux pluviales comprenant des caniveaux en bordure de piste, avaloirs et raccordements sur le réseau ;
- Aménagement des aires de poids (cercle avec dalle béton et butoir) ;
- Rénovation des couloirs de sauts en longueur, compris planche de saut et poteau d'arrivée compte-tour ;
- Fourniture et pose d'une clôture en limite allée Pierre Ageorges et reprise/fertilisation-semi ;

OPTIONS :

- Option 1 : Saut à la perche
- Option 2 : Fosse longueur
- Option 3 : Génie Civil pour chronométrage

L'estimation des travaux est de 316 800 € HT.

La Commission d'Examen des Offres réunie en date du 07 juin 2024 a émis un avis favorable sur l'attribution du marché à l'entreprise AXIROUTE et de retenir l'offre de base et les options 2 et 3 pour un montant total de 249 614,04 € HT (offre de base + options).

Monsieur le Maire rappelle que les travaux ont débuté le 15 juillet 2024.

Des travaux correctifs sur la demi-lune de la piste d'athlétisme ont été récemment relancés, visant à restaurer les éléments endommagés et à améliorer la qualité des infrastructures. Cela comprend le remplacement des caniveaux et dalots défectueux, ainsi que des bordures usées, afin d'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales. Les abords de la piste d'athlétisme seront remis en état pour parfaire l'ensemble des travaux, permettant ainsi un environnement optimal pour la pratique de l'athlétisme.

L'intervention, afin de reprendre les travaux correctifs sur la demi-lune, nécessite des conditions météorologiques favorables en rapport avec la couche d'enrobé drainant à appliquer.

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération 23-76 en date du 18 décembre 2023 approuvant l'Avant-Projet Détaillé et autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation,

VU la délibération 24-49 en date du 18 juin 2024 attribuant le marché à l'entreprise AXIROUTE - 4, rue Rastignac - 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN retenue par le Maître d'œuvre à l'issue de la phase de négociation pour un montant de 249 614,04 € HT (offre de base : 244 518,04 € HT + option 2 (3 773,00 € HT) et option 3 (1 323,00 € HT),

CONSIDERANT le marché relatif à la rénovation de la piste d'athlétisme à Neuville-aux-Bois (45) passé selon les modalités de la procédure adaptée,

CONSIDERANT les candidatures et les offres remises à l'issue d'un appel public à la concurrence et le rapport d'analyse,

CONSIDERANT l'enjeu que représente le stade d'athlétisme de Neuville-aux-Bois pour les mondes sportifs, scolaires et sociaux et son positionnement géographique stratégique au centre du Département du Loiret,

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'avenant n°2 avec l'entreprise AXIROUTE accordant une prolongation de délais pour la réalisation des travaux soit jusqu'au 15 juillet 2025 (hors intempéries)
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise AXIROUTE ainsi que tout acte ou document se rapportant à ces dossiers
- **DIRE** que les clauses financières du marché sont inchangées

11 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PARCELLE ZD N°344 AVEC MADRE MAURINE

Vu l'avis de la commission des finances du 24 mars dernier,

Vu l'article L.411-2, 3° du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article L.145-5 du code du commerce qui précise que la durée totale du bail ou des baux successifs ne peut pas être supérieur à trois ans,

Considérant que la commune loue à titre précaire la parcelle cadastrée ZD n°344 situé rue de Montigny et d'une superficie de 12 941 m² à une agricultrice dans l'attente d'un changement de destination de ce terrain,

Considérant que l'autorisation d'exploiter ce terrain a été donné oralement en 2024, il convient de régulariser la situation par une convention d'occupation précaire avec Mme Maurine MADRE,

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la convention d'occupation précaire de la parcelle ZD n°344 située rue de Montigny avec Mme Maurine MADRE, pour une durée de 3 ans à compter de 2024.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

12 - DENOMINATION DU PARC DE VERDUN

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 alinéa 1,

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant que la dénomination doit être conforme à l'intérêt des lieux et des bâtiments publics,

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, proposent aux membres du Conseil Municipal de dénommer le Parc de Verdun, « Parc Kléber MALECOT » en hommage à cet homme d'engagement qui a œuvré tout au long de ses mandats d'élus pour la Commune de Neuville-aux-Bois :

- ✓ Natif de Neuville-aux-Bois en 1915

- ✓ Conseiller municipal de 1945
- ✓ Maire de la Commune de 1947 à 1985
- ✓ Conseiller Général du Canton en 1958 puis Président du Conseil Général en 1979
- ✓ Sénateur du Loiret de 1974 à 2001

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT la dénomination du Parc de Verdun de Neuville-aux-Bois « Parc Kléber MALECOT »,**
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 02.

Le Maire,

Patrick HARDOUIN.